

REGION BRETAGNE

n° 20_DCEEB_SPANAB_01

CONSEIL REGIONAL
17 et 18 décembre 2020
DELIBERATION

**Procédure de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional d'Armorique
et définition du périmètre d'étude**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 24 novembre 2020, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 au siège de la Région Bretagne et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etai^{ent} présents : Monsieur Olivier ALLAIN (à partir de 13h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE (en visioconférence le matin), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegan BUI (en visioconférence), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 16h50), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (en visioconférence), Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence le matin), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUINEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence le matin), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 18h20), Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence le matin), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER (en visioconférence le matin), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (en visioconférence le matin), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER (en visioconférence), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à 13h30), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 16h50 puis à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 7 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Développement durable en date du 10 décembre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

**(Madame Catherine Blein ne prend pas part au vote)
A la majorité**

- **DE PRESCRIRE** la révision de la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique ;
- **D'APPROUVER** les motivations justifiant la demande de renouvellement du classement du Parc Naturel Régional d'Armorique ;
- **D'APPROUVER** un périmètre d'étude de 68 communes dont 1 partielle (îlots marins rattachés à la commune de Le Conquet) et intégrant la Rade de Brest comme espace maritime tels que présentés en annexes 1 et 2 ;
- **D'APPROUVER** les modalités d'association des collectivités, organismes, partenaires, acteurs et habitants associés à la révision ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil régional à signer les actes correspondants.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité
Service du patrimoine naturel et biodiversité

Session du Conseil régional - Décembre 2020

Procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique et définition du périmètre d'étude

Compétence historique des Régions, les Parcs Naturels Régionaux sont des territoires reconnus pour leur forte valeur patrimoniale et paysagère. A l'échelle de leur territoire, ils portent et impulsent des projets concertés de développement basés sur la protection et la valorisation de leurs patrimoines tant naturels que culturels en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires et acteurs territoriaux.

La reconnaissance comme Parc Naturel Régional est le fruit d'un processus long et exigeant qui mobilise l'ensemble des acteurs et collectivités du territoire, le classement étant assuré par l'Etat sur proposition et impulsion de la Région. Cette double reconnaissance apporte aux territoires de Parcs un label pour une période de 15 ans, et les positionne comme outils privilégiés d'aménagement, de développement et d'animation du territoire.

Définis par la loi, les parcs portent ainsi cinq grandes missions générales :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie.
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

La Région Bretagne accompagne dans des espaces ruraux et/ou à forte pression littorale, au patrimoine naturel et culturel riche et fragile, deux Parcs Naturels Régionaux labélisés (le PNR d'Armorique créé en 1969 et le PNR du Golfe du Morbihan créé en 2014) et soutient un 3^{ème} projet de PNR sur la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude ; projet initié en 2008. Relai des orientations régionales et acteur de la prise en compte effective et de la mise en œuvre des transitions à l'échelle des territoires par la prise en compte et mise en œuvre du prochain SRADDET breton, ces trois parcs ou projets concernent 151 communes, 3000 km² hectares et représentent au total 448 000 habitants.

Reclassé pour 12 ans par décret du 1^{er} ministre le 4 janvier 2010 puis prorogé de 3 années supplémentaires par un nouveau décret le 9 mai 2019 jusqu'au 10 septembre 2024 à la demande de la Région Bretagne, le Parc d'Armorique est classé en Parc naturel régional depuis le 30 septembre 1969 faisant ainsi partie des premiers Parcs reconnus en France suite au décret de mars 1967. Ce parc a fêté ses 50 ans d'existence en 2019.

Situé au cœur du Finistère, il s'est progressivement étendu pour concerner aujourd'hui 44 communes classées auxquelles sont associées 4 villes portes (Brest, Landivisiau, Châteauneuf-du-Faou, Carhaix-Plouguer). Il est également mitoyen du parc naturel marin d'Iroise, le 1^{er} parc national naturel marin français, créé en 2007.

La procédure de renouvellement du classement est définie par le code de l'environnement qui confie la conduite de la révision de la charte au Syndicat mixte, structure de gestion mais il revient à la Région d'engager cette procédure. Suivant l'article R-333-5 du code de l'environnement « *La procédure de classement ou de renouvellement de classement est engagée par une délibération motivée du Conseil régional qui prescrit l'élaboration ou la révision de la charte, détermine un périmètre d'étude et définit les modalités de l'association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements ainsi que celles de la concertation avec les partenaires intéressés.* »

Afin d'obtenir le renouvellement de classement avant l'échéance du 10 septembre 2024, les élus du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional d'Armorique ont décidé, lors de la réunion du Comité syndical du 17 mai 2018 de s'engager dans la démarche de révision de la charte du parc puis lors du comité syndical du 29 octobre 2020 de préciser les contours du périmètre d'étude proposé. C'est à ce titre que la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional d'Armorique a sollicité le Conseil régional.

Il revient désormais à la Région d'engager officiellement la procédure de révision. Cette délibération doit contenir au minimum (Cf. Note technique du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018) :

- La prescription de la révision de la charte accompagnée des motivations justifiant à maintenir l'outil « Parc Naturel Régional »,
- Le périmètre d'étude,
- Les modalités de l'association des collectivités territoriales à la révision de la charte du Parc et la concertation avec les partenaires.

Cette délibération sera par la suite transmise au Préfet de région qui formulera un avis d'opportunité sur le projet, dans un délai de 6 mois (selon articles L 333-1 et R. 333-6 du CE) « *notamment au regard de la qualité patrimoniale du territoire et de la cohérence du périmètre d'étude [...]* ». Le préfet pourra solliciter un avis préalable du Conseil national de la protection de la nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Le préfet pourra également s'appuyer sur les avis d'instances consultatives complémentaires dont le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Une fois cet avis rendu, le Syndicat mixte du parc pourra se charger de l'élaboration du projet de charte comme le stipule l'article R 333-6 « *[...] le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc élabore le projet de charte révisée [...] en tenant compte de l'avis motivé de l'Etat.* »

1 – Les motivations et enjeux de la demande de révision

Les Parcs Naturels Régionaux définissent un projet de territoire fondé sur une charte négociée entre tous les acteurs signataires. La procédure de renouvellement de classement est donc l'occasion pour tous les partenaires concernés par le développement de ce territoire de se poser la question des enjeux et défis à relever pour assurer un développement basé sur la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

La Charte est le projet politique central pour le territoire du parc et l'ensemble de ces partenaires. Les Parcs Naturels Régionaux (avec les Parcs Nationaux) sont les seules organisations collectives qui s'appuient sur un projet d'une telle implication politique, sur une durée aussi longue (15 ans) et sur la nécessité de rechercher un très large consensus politique au sens littéral et citoyen.

La charte du Parc Naturel Régional d'Armorique actuellement en vigueur a été adoptée par décret le 4 janvier 2010 puis prorogée le 9 mai 2019 jusqu'au 10 septembre 2024. Ces décrets classent aussi les 44 communes où s'applique la charte du Parc Naturel Régional jusqu'à cette même date.

Le syndicat mixte souhaite affirmer les orientations de développement et de préservation du territoire en adéquation avec les dynamiques actuelles en œuvre sur et en périphérie du territoire d'Armorique. Ces orientations découlent d'une part de l'évolution générale des données économiques et sociétales et des changements globaux (évolution du climat, fragilités des ressources, crises sanitaires...) de l'évolution du contexte local d'autre part (nouvelle organisation territoriale).

En raison de ce contexte, le Syndicat mixte souhaite poursuivre le projet de Parc Naturel Régional afin de conforter et d'amplifier le développement durable du territoire d'Armorique, sur les plans économique, environnemental, culturel et social. Le syndicat mixte ambitionne également de poursuivre un travail soutenu d'éducation aux patrimoines et de sensibilisation aux spécificités du territoire, notamment à travers ses deux équipements majeurs, le Domaine de Menez-Meur à Hanvec et l'Ecomusée d'Ouessant.

L'objectif affiché est aussi de faire du Parc un territoire d'incubation des nouvelles formes de développement ou d'initiatives innovantes. Il s'agira d'expérimenter et d'innover dans toutes les composantes du projet tout en accompagnant et valorisant les initiatives originales repérées sur son territoire, qu'elles viennent d'acteurs publics ou privés.

Sur les plans technique et organisationnel, la nouvelle charte sera l'occasion de travailler sur les sujets suivants :

- Etablir un projet territorial pour les 15 prochaines années (Charte) adapté aux défis majeurs recensés (préservation des patrimoines naturels dont paysagers et culturels, mise en œuvre des transitions écologiques, climatiques et environnementales, éducation et sensibilisation à l'environnement, appui à la dynamisation d'un territoire rural, appui aux activités économiques et valorisation des produits...) pour lequel le Parc est attendu ;
- Etablir un plan de Parc, en affichant des orientations précises en matière de protection, d'aménagement et de développement du territoire, et en y intégrant les questions de connectivités et du lien urbain/rural en prenant en considération les territoires voisins, y compris les 7 Villes-portes partenaires ;
- Réviser les statuts du Syndicat mixte en conformité avec les nouvelles orientations de la prochaine charte, et en particulier, de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale avec la recherche d'une plus forte articulation des EPCI dans la gouvernance ;
- Prendre en compte les orientations du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des territoires de Bretagne (SRADDET) et plus largement des objectifs inscrits dans la Breizh Cop pour répondre à l'urgence climatique et environnementale ;
- S'adapter au nouveau contexte législatif et réglementaire, et aux mutations en cours en matière d'organisation territoriale en redéfinissant et en précisant les rôles respectifs du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires signataires de la charte (Communes, EPCI, Pays, Villes-portes, Département du Finistère, Région, Etat) dans la mise en œuvre du projet de territoire ;
- Travailler de manière plus rapprochée avec les Pays et EPCI qui couvrent le territoire du Parc ;
- Mettre en regard et en adéquation les démarches de planification aux différentes échelles (SCOT et PLU/PLUI) et les orientations de la future charte.

1.1. Une évolution de l'organisation territoriale qui renforce la place et le rôle de cohésion du Parc

Les éléments sont les suivants :

- Une évolution de l'organisation territoriale ayant fortement modifié le paysage institutionnel du territoire du Parc. Couvert initialement par 9 EPCI en 2010, le territoire n'en compte plus que 6 en 2020 dont 1 seul se trouve entièrement dans le périmètre actuel du Parc (Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime). Ceci sans compter aux portes du Parc la présence et l'évolution de la Communauté Urbaine de Brest en Métropole le 1^{er} janvier 2015 ;
- Un nouveau contexte législatif et réglementaire issu particulièrement de la loi NOTRe entraînant une montée en puissance des EPCI via des transferts de compétences (GEMAPI, PLUI...) dont l'articulation entre différentes collectivités est à définir ;
- Une intervention reconnue du Parc Naturel Marin d'Iroise créé en 2007 avec lequel le Parc Naturel Régional d'Armorique porte des actions conjointes sur les approches littorales insulaires (Réserve de Biosphère des îles et de la mer d'Iroise...)
- Une réorganisation et une évolution des missions des Pays à l'échelle de la Bretagne au regard des nouvelles stratégies régionales territoriales envisagées et qui impacte directement les 3 Pays encore territorialement concernés par le périmètre du Parc (Pays de Brest, Pays de Morlaix et Pays du centre-ouest Bretagne) ;
- Des évolutions d'organisation également constatées dans les domaines de l'eau (Structures SAGE et de Bassins versants), du tourisme (nouvelles Destinations touristiques), de l'aménagement et l'urbanisme (création du CAUE du Finistère en 2013), de la Biodiversité (avec la création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité en 2020)...

La réorganisation territoriale ne remet pas en cause la pertinence et la cohérence du périmètre du Parc Naturel Régional d'Armorique. Elle renforce son rôle de cohésion, la recherche de mise en cohérence des politiques publiques autour d'un même territoire rural fragile et sa position d'interlocuteur privilégié des collectivités et acteurs locaux. Elle implique une plus forte articulation avec les EPCI du territoire.

1.2. Des patrimoines naturels, culturels et paysagers remarquables mais sous pression

Le territoire du Parc d'Armorique abrite une très grande diversité de paysages et de milieux naturels, refuges d'une faune et d'une flore remarquables par leur spécificité et leur rareté, à l'échelle régionale ou européenne. Il possède

également un patrimoine bâti, maritime, militaire, industriel et culturel d'une grande richesse pour lesquels une attention toute particulière est nécessaire.

On dénombre notamment sur le territoire :

- 7 sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)
- 4 Réserves Naturelles Nationales (RNN d'Iroise et RNR des Landes du Venec) et Régionales (RNR Géologique de la presqu'île de Crozon et RNR des Landes du Cragou-Vergam)
- Une réserve de Biosphère des îles et mer d'Iroise
- De nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 ou 2)
- Une dizaine d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB)
- Une trentaine de sites inscrits et classés,
- Un Géopark avec projet de labélisation mondiale UNESCO pour la valeur du patrimoine géologique.

Plusieurs facteurs sont susceptibles de dégrader les différents patrimoines du territoire :

- la pression urbaine, par l'habitat et l'économie aux abords des routes nationales et à proximité du littoral. Cette dernière peut conduire à une diminution des espaces agricoles, une rupture des continuités écologiques et une fragilisation des réservoirs de biodiversité, une banalisation des paysages, une transformation du bâti existant lui faisant perdre ses caractéristiques patrimoniales... ;
- la pression touristique, notamment sur les îles, en Presqu'île de Crozon, dans les Monts d'Arrée, où la fréquentation importante de certains sites naturels par exemple peut conduire à leur dégradation ou empêcher certaines espèces d'y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (problématique des périodes de nidification par exemple). Une fréquentation importante notamment en période estivale particulièrement sur les zones littorales a également un impact non négligeable sur les ressources du territoire, et notamment les ressources en eau. La question de la capacité d'accueil se pose avec acuité pour les îles, qui ne sont reliées au continent ni pour l'eau ni pour l'électricité et qui ont des contraintes plus fortes en matière de gestion des déchets ;
- à l'inverse, la dévitalisation de certains centres ruraux et l'augmentation de la vacance, notamment dans les Monts d'Arrée et le bassin de Châteaulin, laissent craindre une perte de patrimoine rural caractéristique (logis bretons par exemple) par manque d'usage et une accentuation de la disparité de la répartition des lieux d'apprentissage et de l'offre culturelle ;
- l'évolution des pratiques agricoles. Ainsi une tendance à l'enfrichement ou l'enrésinement est notable sur de nombreux secteurs du territoire (Ouessant, l'ouest de la presqu'île de Crozon, les fonds de vallée et les sommets...), moins faciles à cultiver et progressivement abandonnés, ce qui change à la fois les paysages (disparition du bocage) et les écosystèmes ;
- pour certains secteurs, l'absence ou l'insuffisance d'outils de protection ou de gestionnaire, notamment en ce qui concerne le patrimoine naturel ;
- le changement climatique qui pose notamment la question de l'adaptabilité des milieux et des espèces, du risque de submersion marine et de l'érosion du littoral ;
- concernant plus particulièrement la culture bretonne, la diminution de la transmission des danses, chants et de la langue bretonne au sein du cadre familial, ce qui rend nécessaire l'organisation de nouvelles formes d'enseignement, d'apprentissage et de promotion de la culture bretonne immatérielle.

Par ailleurs, des enjeux complémentaires à prendre en compte :

- la nécessité pour ce territoire rural de maintenir des services courants de proximité,
- au-delà des enjeux de dévitalisation de certains centre-bourgs ruraux pour lesquels il conviendra d'agir, participer au maintien d'une population pérenne sur les trois communes-îles du Parc (Ouessant, Molène et Sein) par une réponse aux enjeux insulaires (gestion des ressources, préservation des paysages et de lutte contre les friches...) par des programmes de dynamisation (poursuite de la Réserve de Biosphère...),
- dans un contexte d'économie sans cesse plus mondialisée, rapprocher la filière agricole des consommateurs dans un objectif d'augmentation de la valeur ajoutée des produits et de commercialisation en circuits-courts locaux,
- au regard de la pression globale sur la ressource forestière et dans l'objectif de soutenir une économie locale, accompagner l'organisation de la filière et construire des modèles de production adaptés aux enjeux climatiques et environnementaux (diversification des essences, préservation d'espaces naturels...),
- dans un objectif de mise en œuvre des transitions énergétiques, le recours à des énergies renouvelables locales comme le bois, le solaire, l'éolien... à renforcer dans le respect des ressources, de la biodiversité et des paysages,

- poursuivre les démarches d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès du plus grand nombre,
- consolider une offre touristique à l'intérieur des terres notamment autour des enjeux de l'itinérance et des sports nature avec la recherche d'une offre d'hébergement adaptée.

1.3. Un territoire d'accueil rural et littoral à l'attractivité contrastée

La situation est la suivante :

- Une attractivité résidentielle qui se maintient mais qui se confronte à la raréfaction des services offerts. Demandes parfois difficiles pour les collectivités dans cette période récente d'acquisition de nouvelles compétences et des ressources financières de plus en plus contraintes. La crise sanitaire liée au COVID va contribuer également à tendre encore un peu plus les finances des collectivités locales.
- Un territoire rural habité mais peu dense (50 habitants/km² environ de densité moyenne) avec de fortes disparités (20 habitants/m² dans les monts d'Arrée) et qui intègre une majorité de petites communes rurales avec une population inférieure à 1500 habitants. Seules 2 communes disposent de plus de 5000 habitants (Crozon et Châteaulin). Au-delà de ces deux communes, plusieurs autres communes situées en périphérie (Carhaix-Plouguer, Landivisiau, Landerneau, Plougastel-Daoulas...), avec lesquelles des relations étroites ont été engagées avec le Parc, jouent aussi le rôle de pôles secondaires structurants à l'échelle du territoire (diversité d'activités, offre de logements diversifiée, offre en équipements et services...) bien qu'eux-mêmes fragilisés par l'influence croissante des grands pôles urbains.
- Une croissance démographique moyenne avec de fortes disparités : les pôles les plus dynamiques se situent à proximité des routes nationales alors que certains secteurs perdent constamment des habitants comme sur la Pointe de la Presqu'île de Crozon, en centre Finistère et dans les îles (sauf Sein). Le peuplement du territoire est inégal, accueillant des populations différentes : une population « originelle » plutôt vieillissante et souvent peu fortunée mais porteuse de la connaissance du milieu et de nouvelles populations, notamment des jeunes ménages, des doubles actifs, plus dynamiques en demande de service de type « urbain » (commerces, services à la personne, clubs sportifs, associations socioculturelles, accueil des enfants en périscolaire...).
- Ce territoire n'est pas un pôle d'emploi important et les emplois se concentrent principalement dans les communes les plus peuplées du territoire (Crozon et Châteaulin) ou sur quelques autres communes comme Lanvéoc (Base aéronautique navale), Pont-de-Buis-Lès-Quimerch (Industries), Pleyben (Commerces et services) ou Dinéault (école de gendarmerie). La qualité des infrastructures routières facilite les mobilités, entre les lieux de vie et les lieux de service et de travail, le cœur de l'Armorique, sa périphérie finistérienne (nord et sud) et sa côte armoricaine (à l'est). Cette situation induit d'importants flux de personnes et d'activités : en périphérie du parc pour bénéficier des dynamiques urbaines dans les services et l'emploi, vers l'intérieur du Parc, pour la qualité de vie et les fonctions résidentielles.

Par ses missions d'information et de sensibilisation (notamment à travers ses équipements majeurs que sont le Domaine de Menez-Meur récemment modernisé et l'Ecomusée d'Ouessant), de proximité à l'habitant, d'aménagement du territoire, de préservation du cadre de vie, le Parc Naturel Régional d'Armorique est un acteur indispensable au maintien de la cohésion sociale, environnementale et de l'identité du territoire.

2 – Le périmètre d'étude du projet de charte 2024-2039

Le périmètre d'étude a fait l'objet d'un travail de réflexion depuis plus d'un an porté en interne par le Parc Naturel Régional appuyé par une expertise complémentaire de l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme Brest-Bretagne). Cette proposition présentée a été débattue et approuvée par le Comité syndical du Parc le 29 octobre 2020.

La Région et le Département du Finistère en tant que partenaires privilégiés du parc ont accompagné cette réflexion en soutenant l'objectif de définir le périmètre le plus pertinent pour un engagement collectif dans une nouvelle charte avec les principes suivants :

- Réaffirmer la place et l'action du Parc sur son territoire d'intervention actuel en consolidant et développant l'intervention au regard des enjeux majeurs,
- Envisager toute extension sur les seuls territoires d'intercommunalités déjà membres ou partenaires du Syndicat mixte du Parc tout en articulant au mieux les actions avec celles des collectivités locales (EPCI particulièrement) dans un objectif de consolidation des partenariats et de bonne articulation des ingénieries,

- Faire coïncider les périmètres de classement et d'intervention du Parc au périmètre du projet de Géopark mondial Unesco en cours de labélisation,
- Réfléchir toute évolution dans le cadre d'une révision des moyens affectés par les grands partenaires du Parc, Région et Département.

Le périmètre proposé pour la révision de la charte 2024-2039 (annexes 1 et 2) intègre donc :

- 43 communes du Parc sur les 44 initialement classées en 2009 dont 3 îles (Ouessant, Molène et sein). Seul le territoire de l'ex-commune de Locmaria-Berrien, anciennement commune classée du parc mais ayant fusionné le 1^{er} janvier 2019 avec Poullaouen, commune hors du parc, est exclu du périmètre d'étude pour des raisons de cohérence d'intervention et de lisibilité de l'action à venir du Parc (Poullaouen étant rattachée à Poher Communauté non membre du Parc) ;
- 25 communes supplémentaires :
 - o 13 communes sur la frange nord du parc actuel :
 - Plougastel-Daoulas sur le territoire de Brest Métropole ;
 - Lannéanou sur le territoire de Morlaix Communauté ;
 - 11 communes situées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas : Dirinon, Irvillac, Landerneau, Loperhet, La Martyre, La Roche-Maurice, Le Tréhou, Pencran, Ploudiry, Saint-Urbain et Tréflévénez ;
 - o 11 communes sur la frange sud du parc actuel :
 - Plouyé sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté ;
 - 10 communes sur le territoire de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin- Porzay : Cast, Gouézec, Lannédern, Le Cloître-Pleyben, Lennon, Lothey, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay et Saint-Nic ;
 - o 1 commune partielle en intégrant les seuls îlots marins non submersibles et non habités situés dans l'archipel de Molène et rattachés administrativement à la Commune de Le Conquet (Iles de Béniguet, Iles de Quéménès). Conformément aux obligations réglementaires, ces îlots ne sont pas situés sur le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise ;
- Rade maritime de Brest jusqu'en limite du Parc Naturel Marin d'Iroise. Cette rade de 180 km² s'étend jusqu'au Goulet de Brest qui laisse place ensuite à la mer d'Iroise. L'ajout de cette rade exceptionnelle dans le périmètre du PNRA fait l'objet d'échanges avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales concernées pour en vérifier la pertinence au regard des enjeux spécifiques à cet espace.

Cela porte donc le périmètre d'étude à 68 communes toutes situées dans le Département du Finistère auquel s'ajoute la Rade de Brest. Toutes les communes sont proposées intégralement dans le périmètre à l'exception de la Commune du Conquet partiellement intégrée (îlots marins non submersibles seulement).

La justification de la cohérence et de la pertinence du périmètre d'étude est présentée en annexe n°4 (Document ADEUPA).

A ce périmètre, s'ajoutent les Villes-portes du projet, communes non classées et situées hors du périmètre d'étude mais pour lesquelles des partenariats spécifiques pourront s'envisager. Dans ce cadre, et bien que non classées Parc, elles pourront intégrer la gouvernance du Parc en étant membre statutaires :

- 4 Villes-portes actuelles : Brest, Landivisiau, Châteauneuf du Faou et Carhaix-Plouguer
- 3 nouvelles Villes-portes : Le Conquet, Quimper et Morlaix.

3 – La méthode

Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional d'Armorique est chargé de conduire la préparation et l'élaboration de ce prochain projet de territoire sous la forme d'une nouvelle charte. Celle-ci sera soumise à enquête publique puis consultation de l'ensemble des collectivités territorialement concernées par le périmètre d'étude avant renouvellement du label. Cette révision et les travaux qui en découlent impliquent un travail important qui mobilisera fortement les élus et l'équipe technique du Parc.

Cette procédure devra intégrer tous les enjeux du développement du territoire (économie, aménagement, paysage, patrimoines naturels, paysages et biodiversité, énergie, éducation à l'environnement, culture, tourisme et patrimoines, langue bretonne, ...) et nécessitera la réalisation d'études préalables, en particulier une évaluation de la

mise en œuvre des orientations de la charte précédente et une analyse de l'évolution du territoire. Ces éléments d'information permettront au Parc d'assurer l'animation de la procédure de révision et l'élaboration d'un nouveau projet de territoire pour la période 2024 à 2039, soit 15 ans. Le parc aura vocation également à proposer une évolution dans la gouvernance par une révision des statuts du syndicat mixte prenant en compte les conséquences des réorganisations et évolutions territoriales suite aux dernières lois récemment adoptées (loi Notre) et un renforcement des liens avec les EPCI.

Le Parc devra également mener des actions de communication et de concertation incontournables, afin de répondre à la nécessité d'association au-delà de la seule sphère politique, des acteurs du développement local, de la population et des représentants de la société civile. La démarche doit permettre de partager et faciliter la mise en cohérence des initiatives engagées par l'ensemble des acteurs sur le territoire projeté ou à proximité du périmètre de révision notamment avec les Villes-portes.

Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional d'Armorique rédigera la nouvelle charte en liaison étroite avec ses principaux membres et partenaires (Etat, Région, Département du Finistère, EPCI, Communes) dans le cadre d'instances de pilotage. Les travaux de la charte seront assurés en quasi-totalité par l'équipe technique du Parc Naturel Régional d'Armorique. Néanmoins, des prestations externes sont envisagées lors d'étapes clés de la révision : actualisation du diagnostic de territoire et analyse des enjeux, appui potentiel à l'animation de la concertation... Le Parc ayant par ailleurs sollicité et en amont de cette délibération un appui de l'ADEUPA sur la définition du périmètre d'étude.

Une convention de mise en œuvre pour la procédure de révision de la charte du Parc Naturel Régional d'Armorique et signée entre la Région, autorité compétente pour engager la procédure, et le Syndicat mixte du Parc, sera d'ailleurs proposée lors d'une prochaine Commission permanente. Les modalités de l'association à la révision de la charte des collectivités territoriales et celles de la concertation avec les partenaires seront intégrées à cette convention et sont présentées en annexe 3.

Ainsi, il vous est proposé :

- **DE PRESCRIRE la révision de la charte du Parc naturel régional d'Armorique,**
- **D'APPROUVER les motivations justifiant la demande de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique**
- **D'APPROUVER un périmètre d'étude de 68 communes dont 1 partielle (flots marins rattachés à la commune de Le Conquet) et intégrant la Rade de Brest comme espace maritime tels que présentés en annexes 1 et 2,**
- **D'APPROUVER les modalités d'association des collectivités, organismes, partenaires, acteurs et habitants associés à la révision**
- **D'AUTORISER le Président du Conseil régional à signer les actes correspondants**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Annexe n°1 : liste des communes intégrées au périmètre d'étude

Brest Métropole (1 commune)

Plougastel-Daoulas

CA Morlaix Communauté (6 communes)

Botsorhel

Guerlesquin

Le Cloître-Saint-Thégonnec

Lannéanou

Plougouven

Plounéour-Ménez

CC du Pays de Landerneau-Daoulas (16 communes)

Daoulas

Dirinon

Hanvec

Hôpital-Camfrot

Irvillac

La Martyre

La Roche-Maurice

Landerneau

Le Tréhou

Logonna-Daoulas

Loperhet

Pencran

Ploudiry

Saint-Eloy

Saint-Urbain

Tréflévénez

CC du Pays de Landivisiau (2 communes)

Commana

Sizun

CC du Pays d'Iroise (2 communes)

Île-Molène

Le Conquet (partiellement) – Iles de Béniguet et Iles de Quéménès seulement

CC Monts d'Arrée Communauté (12 communes)

Berrien

Bolazec

Botmeur

Brasparts

Brennilis

Huelgoat

La Feuillée

Lopérec

Loqueffret

Plouyé

Saint-Rivoal

Scrignac

CC Pleyben-Châteaulin-Porzay (17 communes)

Cast
Châteaulin
Dinéault
Gouézec
Lannédern
Le Cloître-Pleyben
Lennon
Lothey
Pleyben
Ploéven
Plomodiern
Plonévez-Porzay
Port-Launay
Saint-Coulitz
Saint-Nic
Saint-Ségal
Trégarvan

CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (10 communes)

Argol
Camaret-sur-Mer
Crozon
Landévennec
Lanvéoc
Le Faou
Pont-de-Buis-lès-Quimerch
Roscanvel
Rosnoën
Telgruc-sur-Mer

Sans rattachement à un EPCI (2 communes)

Île-de-Sein
Ouessant

Au total, 68 communes sont donc proposées au périmètre d'étude dont 1 partiellement (Îlots du Conquet) auquel s'ajoute la Rade de Brest.

7 « villes Porte » partenaires : Brest, Carhaix-Plouguer, Châteauneuf du Faou, Le Conquet et Landivisiau, Quimper et Morlaix.

Annexe n°3

Modalités de l'association des collectivités territoriales à la révision de la charte et de concertation avec les partenaires

Instances et Gouvernance

Un dispositif spécifique sera mis en place pour suivre cette procédure de révision, du démarrage de la révision (date de la délibération régionale), jusqu'à l'approbation finale de la charte renouvelée par la Région. Il sera composé :

- D'une instance politique dénommée le comité de pilotage (COPIL) avec deux niveaux de mobilisation (COPIL « stratégique » et COPIL « opérationnel »)
- D'une instance technique dénommée le comité technique (COTECH) avec deux niveaux de mobilisation (COTECH « stratégique » et COTECH « opérationnel »)

Ces deux instances seront appuyées à la fois par :

- un Comité politique interne au PNRA constitué du bureau du Parc (COPIL interne)
- un Conseil de développement scientifique et citoyen (CDSC) à mettre en place et qui remplira plusieurs missions :
 - o un Conseil scientifique
 - o un Conseil citoyen
 - o un Conseil associatif

Comité de pilotage :

Le COPIL « opérationnel », instance de pilotage politique de la démarche de révision, sera constitué de :

- la présidente, les Vice-présidents et les membres du bureau du Parc,
- le Président de la Région Bretagne ou son représentant,
- la Présidente du Département du Finistère ou son représentant
- le préfet du Finistère ou son représentant
- le président de Brest Métropole ou son représentant
- les présidents des Communautés de communes et Communautés d'agglomérations ou leurs représentants du périmètre d'étude : CA Morlaix Communauté, CC Pays de Landivisiau, CC Pays de Landerneau-Daoulas, CC presque île de Crozon-Aulne maritime, CC Pleyben-Châteaulin-Porzay, CC Mont d'Arrée
- les élus des Villes Portes du périmètre d'étude

Ce COPIL « opérationnel » aura vocation à se réunir autant de fois que nécessaire et à minima une fois par an. Il a pour rôle de donner les orientations politiques préalables au projet de charte, valider les étapes et fixer les priorités d'organisation (déroulé de la méthode, rythme de calendrier, validation des résultats...).

Le COPIL « Stratégique » sera restreint aux personnes suivantes :

- la présidente du Parc
- le Président de la Région Bretagne ou son représentant,
- la Présidente du Département du Finistère ou son représentant

Il aura vocation à se réunir autant de fois que de besoins et a pour rôle d'organiser, suivre et piloter finement la procédure de renouvellement de la charte. Il préparera et organisera les décisions et orientations du COPIL « opérationnel ».

Ces deux COPIL seront présidés par la présidente du Parc et animés par les services du parc.

Comité technique :

Le COTECH « opérationnel », instance principale de pilotage technique de la démarche de révision, sera constitué de :

- du DGS du Parc et l'équipe projet interne (Directeurs et la chargée de mission « Renouvellement charte »)
- les services de la Région
- les services du Département
- les services de la DREAL et de la préfecture
- les DGS ou leurs représentants des 7 EPCI du périmètre d'étude

Ce COTECH se réunira au minimum 2 fois par an.

Le COTECH « Stratégique » déclinaison du COTECH « opérationnel » sera constitué :

- du DGS du Parc et l'équipe projet interne (Directeurs et la chargée de mission « Renouvellement charte »)
- des services de la Région
- des services du Département
- des services de la DREAL et de la préfecture

Ce COTECH se réunira de façon régulière autant de fois que nécessaire pour piloter et proposer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et des différentes étapes avant consultation du COTECH « Opérationnel » et validation par le COPIL.

A l'identique des COPIL, ces deux COTECH seront animés par le Directeur du Parc avec l'appui des services du parc.

Modalités de participation de tous les acteurs concernés :

Ces modalités seront précisées en fonction des besoins. Toutefois, cette participation des acteurs s'appuiera sur les **5 commissions** du Parc :

- Commission Patrimoine Naturel, paysages et urbanisme
- Commission Culture, Médiation.
- Commission Développement Economique, Climat
- Commission Agriculture, Forêts durable
- Commission Affaires générales, Marchés

Des **groupes de travail** de l'ensemble des acteurs socioprofessionnels, scientifiques et associatifs seront mis en place dans le cadre du CDSC et pourront être élargis si besoin pour participer à l'élaboration des différentes étapes de révision et d'élaboration de la prochaine charte, dans leurs domaines de compétences. Ces groupes de travail seront sollicités dès l'amont de la démarche. Ils pourront être animés par l'équipe technique du Parc sous le pilotage des Vice-présidents pré-fléchés pour chacune des thématiques abordées. La constitution des groupes de travail, la nature des thématiques abordées et les modalités de travail seront abordées en COPIL.

Devant l'importance de mobiliser les territoires, de susciter les partenariats et d'articuler au mieux les interventions des nombreux acteurs, des **conférences territoriales** seront organisées selon un découpage à préciser et pouvant potentiellement correspondre aux 6 secteurs géographiques définis dans les statuts (Monts d'Arrée ouest, Monts d'Arrée est, Vallée de l'Aulne, Presqu'île de Crozon, Rade de Brest, les îles) tout en tenant compte d'une évolution potentielle du périmètre d'étude. Elles seront organisées à destination des élus, des habitants, des entreprises... à des moments « clés » de l'élaboration de la charte (évaluation, diagnostic et élaboration des orientations, validation de la charte...).

Par ailleurs, le Parc pourra envisager la création d'une instance de type « **Conférence de l'Armorique** » qui associera l'ensemble des partenaires du Parc (Collectivités, Pays, chambres consulaires, associations, CDSC...) pour acter les grands principes et orientations de la future charte. Cette conférence pourrait être réunie aux moments clés de la charte.

Consultation des habitants :

Des échanges seront organisés avec les habitants, sur la base de documents d'illustrations des patrimoines et/ou de l'action du Parc (films, expositions...).

Le Parc se réserve la possibilité de faire intervenir un prestataire spécialisé dans ce type de consultation afin de remédier à la difficulté éventuelle de toucher cette cible dans le cadre des budgets affectés.

Les habitants seront aussi associés via le Conseil de développement scientifique et citoyen qui intégrera des représentants de la société civile selon des critères à établir (âge, sexe, géographie).

Annexe technique

Renouvellement de la charte du parc naturel régional D'ARMORIQUE

Justification du périmètre d'étude retenu

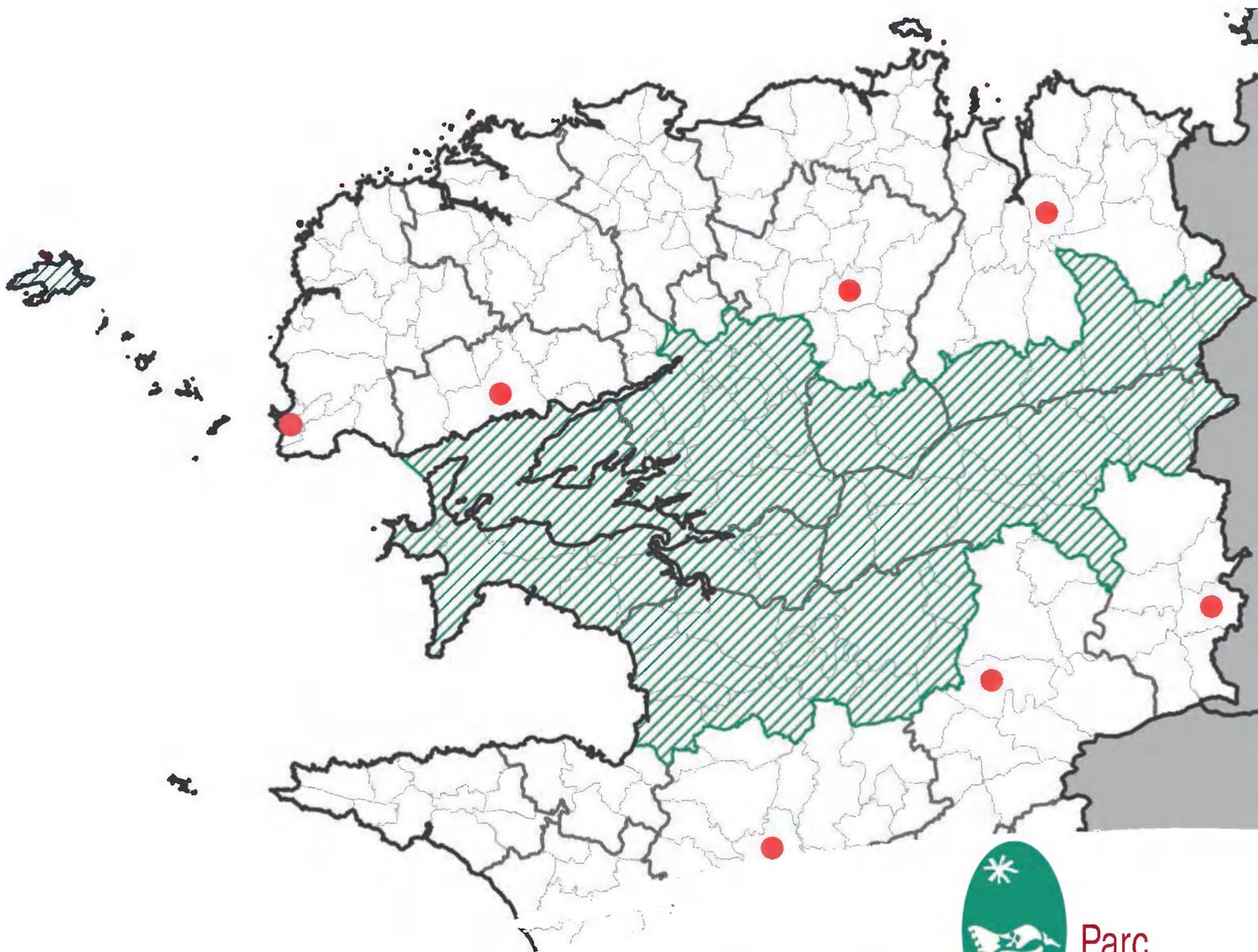


Table des matières



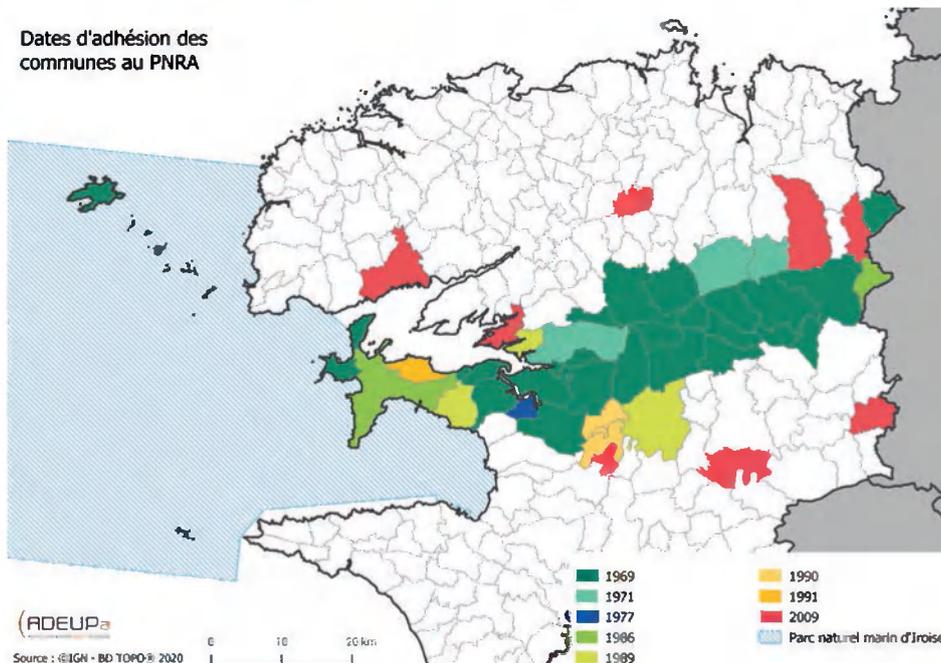
Un parc cinquantenaire à la pointe bretonne	3
Des frontières naturelles	4
La mer et les estuaires	5
Les « montagnes »	6
Le bassin de Châteaulin	6
Un socle géologique remarquable	7
Un patrimoine naturel riche et d'intérêt majeur	8
Une omniprésence de l'eau	8
Un patrimoine naturel reconnu et protégé	9
Vers une meilleure prise en compte des corridors écologiques régionaux	10
Un patrimoine bâti identitaire	12
Un territoire imprégné de culture	13
Un territoire rural habité	14
Un territoire peu dense	14
Une faible croissance démographique et une population âgée	15
Des communes à la croisée des bassins d'emploi	16
Un territoire agricole et industriel	17
Un territoire plus proche de l'échelle des politiques publiques locales	19
Intercommunalités et Pays : des interlocuteurs privilégiés	19
D'autres instances de coopération intercommunale	21
Un parc finistérien	21
Un patrimoine menacé	22
Les villes-portes	23
Annexe : les communes du périmètre par EPCI – Population totale 2017	24

Un parc cinquantenaire à la pointe bretonne

Le parc naturel régional d'Armorique (PNRA) a été créé le 30 septembre 1969. Il s'agit ainsi du deuxième parc naturel régional créé en France (le premier en Bretagne).

Situé au cœur du Finistère, il s'est progressivement étendu pour couvrir statutairement aujourd'hui 48 communes¹, dont 4 villes portes (Brest, Landivisiau, Châteauneuf-du-Faou, Carhaix-Plouguer). Il est mitoyen du parc naturel marin d'Iroise, le premier parc naturel marin français, créé en 2007.

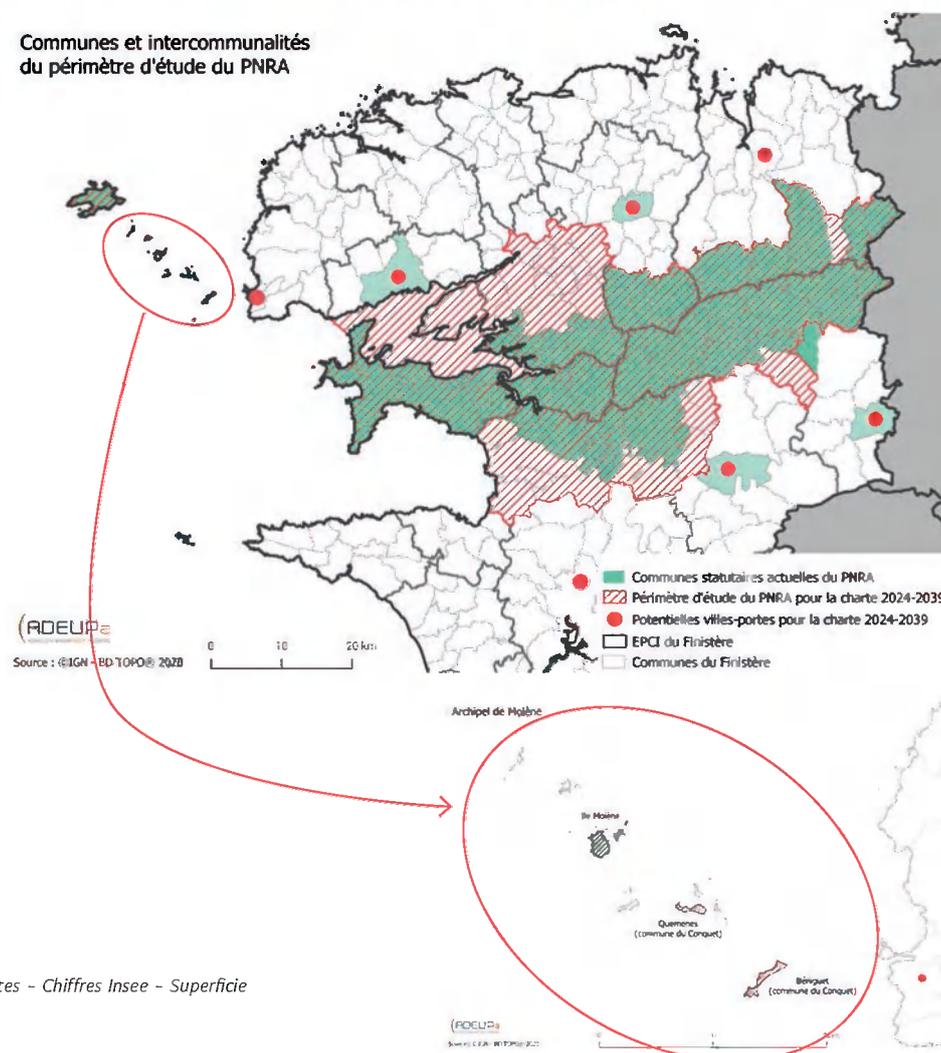
Dates d'adhésion des communes au PNRA



La dernière charte du PNRA a été approuvée en 2009 et prorogée jusqu'en 2024. Des réflexions et premiers travaux autour de sa mise en révision émerge l'intérêt d'un élargissement du périmètre d'étude : cohérence paysagère et patrimoniale, échelle pertinente pour agir sur la préservation des milieux et de la ressource en eau, lien facilité avec les politiques publiques locales...

Un périmètre élargi à 67 communes (1 788 km² - 122 389 habitants²) et deux îlots de l'archipel de Molène (Béniguet et Quemenes, faisant administrativement partie de la commune du Conquet) constitue une échelle adéquate pour établir un développement durable du Parc naturel d'Armorique. Sept potentielles villes portes (Le Conquet, Brest, Landivisiau, Morlaix, Carhaix-Plouguer, Châteauneuf-du-Faou et Quimper) sont également pressenties.

Communes et intercommunalités du périmètre d'étude du PNRA



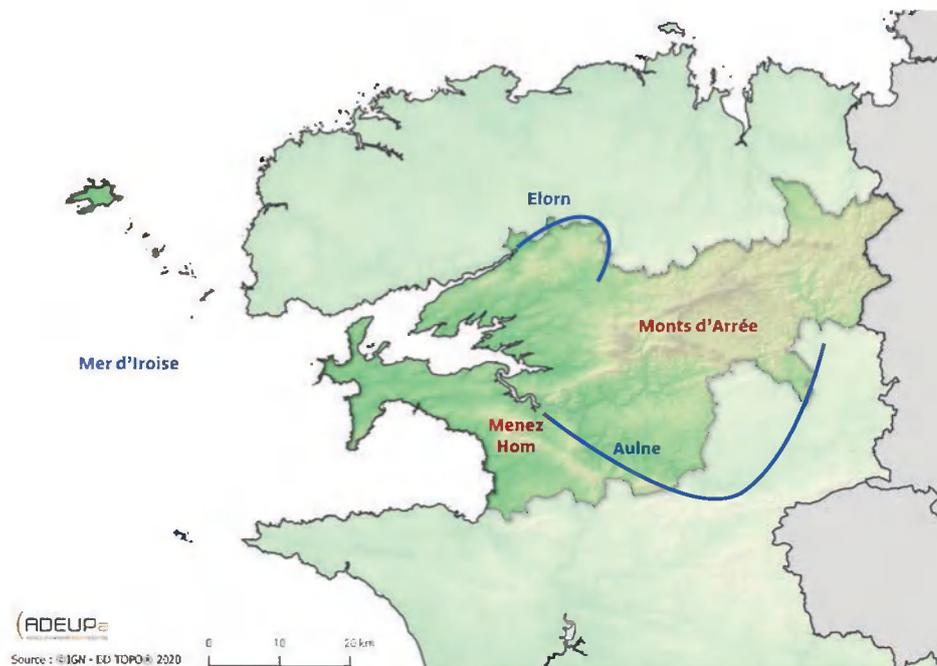
¹ 1 250 km² - 65 500 habitants hors villes portes - Chiffres Insee - Superficie terrestre, populations légales totales 2017

² Idem - Cf. Annexe 1

Des frontières naturelles

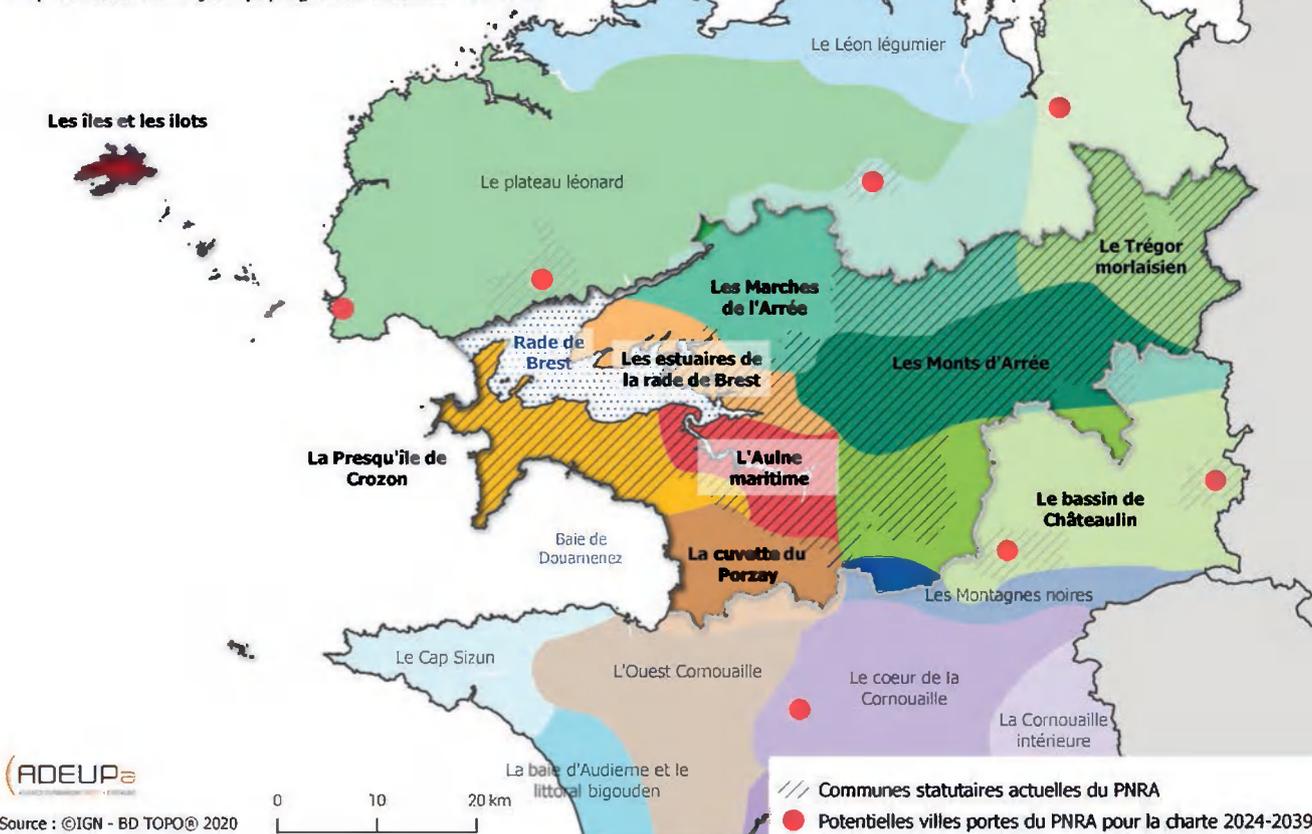
Le parc naturel d'Armorique est une terre identitaire contrastée : des îles façonnées par le vent et les embruns au « toit de la Bretagne », le Roc'h Ruz culminant à 385 m, il offre un véritable condensé des paysages de Bretagne. Le nouveau périmètre proposé permet de conforter et compléter les unités paysagères déjà présentes dans le parc, en venant appuyer ses frontières sur des éléments naturels marquants :

- l'Elorn et l'Aulne, deux des principaux fleuves finistériens ;
- Les Monts d'Arrée et ses contreforts ;
- La mer et le rivage à l'ouest.



Unités paysagères du Finistère

D'après l'atlas des enjeux paysagers du Finistère - DDTM29



La mer et les estuaires

Présentes dès l'origine dans le parc naturel d'Armorique et délimitant la mer d'Iroise, Ouessant, Molène et Sein sont les îles les plus à l'ouest de la France métropolitaine. Béniguet et Quemenes, les deux principaux îlots de l'archipel de Molène, s'y ajoutent. Battus par les vents et les embruns, ces espaces présentent des paysages ouverts (très peu de végétation arborée) et des milieux caractéristiques du littoral (pelouses littorales, landes). La présence du minéral y est forte, qu'il s'agisse des affleurements rocheux ou du bâti (maisons, murs de clôture, patrimoine religieux...).

Également adhérente au parc naturel d'Armorique, la presqu'île de Crozon s'avance à la rencontre de la mer d'Iroise. Séparant la rade de Brest (au nord) de la baie de Douarnenez (au sud), elle présente un large panel de paysages littoraux. Ses côtes les plus exposées aux éléments ne sont pas sans rappeler les paysages insulaires évoqués précédemment : végétation rase, affleurements rocheux, ruelles étroites... Mais elle présente également de grandes plages abritées au sein d'anses, des boisements ou encore des paysages agricoles ouverts sur la mer.

Les grandes plages de la « cuvette du Porzay »¹, leurs cordons dunaires et leurs panoramas sur la baie de Douarnenez et la côte sud de la presqu'île complètent l'ensemble. L'exposition aux vents d'ouest ne favorise pas les boisements dans cet espace, mais les sols y sont fertiles et propices aux cultures de céréales qui s'étendent parfois jusqu'au bord de mer.

À l'entrée de la presqu'île se trouve ensuite un autre secteur originel du PNRA : « l'Aulne maritime ». Zone de rencontre entre le fleuve éponyme et la rade de Brest, cet estuaire boisé présente des coteaux escarpés et donc de fortes covisibilités entre versants. C'est un véritable espace de transition paysagère entre la presqu'île, les Monts d'Arrée, la rade de Brest et le bassin de Châteaulin.

Les estuaires de la rade de Brest eux forment des vallons assez marqués. La côte y est sinueuse et dépourvue de plage mais riche en formes géologiques littorales spécifiques (cordons de galets, flèches², tombolos³...) qui permettent le développement de zones humides arrière littorales. Protégés des vents et des fortes houles par la Presqu'île de Crozon, les arbres de haut jet parviennent à s'y développer et le bocage y est plutôt de bonne qualité.

Et enfin, au cœur des panoramas des estuaires locaux et de la côte nord de la presqu'île : la rade de Brest elle-même. Baie protégée de 180 km² (la plus grande rade d'Europe !), c'est l'une des portes d'entrée du territoire. Cet immense plan d'eau abrité des tempêtes est relié à la mer d'Iroise par un passage étroit de 1,8 kilomètre seulement, nommé le goulet.



Ouessant - Crédit photo : Antoine Chameau



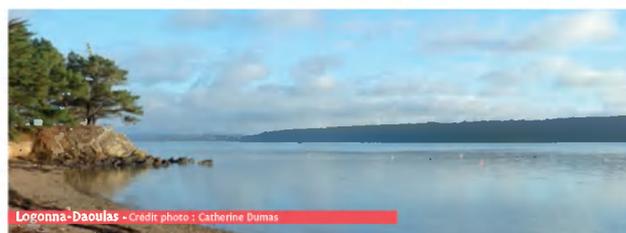
Camaret-sur-Mer - Crédit photo : Daniel Sainthorant / Shutterstock



Plonévez-Porzay - Crédit photo : Commune de Plonévez-Porzay



Rosnoën - Crédit photo : Lola Irizan



Logonna-Daoulas - Crédit photo : Catherine Dumas



Rade de Brest, vue sur le Goulet - Crédit photo : Lola Irizan

¹ Région entourée des contreforts du Menez Hom, l'un des points culminants de Bretagne (330 m), et des montagnes de Locronan, ce qui lui confère une structure en amphithéâtre et lui vaut l'appellation de « cuvette » du Porzay.

² Accumulation sédimentaire meuble (sables, graviers, galets) en bord de mer, qui bénéficie d'un point d'ancrage à la terre ferme sur l'une de ses extrémités tandis que l'autre s'avance librement vers la mer.

³ Cordon littoral de sédiments reliant deux étendues terrestres.



Les « montagnes »

Cœur historique du parc naturel d'Armorique, vestiges de la chaîne hercynienne, les Monts d'Arrée contiennent les plus hauts sommets bretons : Roc'h Ruz, Tuchenn Gador, Roc'h Trédudon, Roc'h Trévél. Si le plus élevé ne culmine qu'à 385m, c'est toutefois un véritable décor de montagnes qui s'offre au visiteur : panoramas immenses, affleurements rocheux et versants abrupts, longues crêtes et vallons boisés, landes et tourbières...

Au nord, la descente est progressive vers le trégor morlaisien : les landes des sommets laissent peu à peu place à un espace bocager et boisé.

À l'ouest, les « marches de l'Arrée » se caractérisent par une succession de vallées humides, petites collines dont les hauteurs peuvent être couvertes de landes, espaces agricoles bocagers. Les fonds de vallées sont boisés, notamment dans la vallée de l'Elorn. Cette dernière marque une frontière nette avec le plateau léonard plus au nord, plus agricole, moins boisé et au relief plus doux.

Au sud trône le Menez Hom, sommet phare du parc naturel d'Armorique. Haut de 330m, sa situation géographique et son isolement relatif en font un élément emblématique du paysage et un belvédère exceptionnel : il offre un panorama sur 360°, englobant à la fois la baie de Douarnenez, la rade de Brest, l'Aulne et les monts environnants.



Le bassin de Châteaulin

Enfermé entre les Monts d'Arrée et les Montagnes noires, le bassin de Châteaulin est une dépression schisteuse où coulent l'Aulne et ses affluents. Le paysage est marqué par une succession d'écluses et la présence d'un chemin de halage le long de l'Aulne (canalisé à partir de Châteaulin), des fonds de vallons boisés et la vocation agricole du bassin. Seules les communes les plus proches de l'estuaire de l'Aulne font partie du parc naturel d'Armorique.



À retenir

- un condensé de la richesse des paysages bretons : insulaires, maritimes, côtiers, estuariens, fluviaux, boisés, agricoles, bocagers, montagneux...
- de fortes covisibilités d'une unité paysagère à l'autre, les rendant interdépendantes : Presqu'île de Crozon et estuaires de la rade de Brest, panoramas depuis les hauteurs sur les marches de l'Arrée et le bassin de Châteaulin...

Un socle géologique remarquable

En venant s'appuyer sur l'Elorn au nord-ouest, le nouveau périmètre proposé renforce la cohérence géologique du territoire. Il se situe ainsi presque entièrement dans l'une des sous-unités structurales du massif armoricain : le domaine varisque médio-armoricain occidental. Il se distingue nettement des terres plus au nord ou au sud, composées de roches métamorphiques et granitiques.

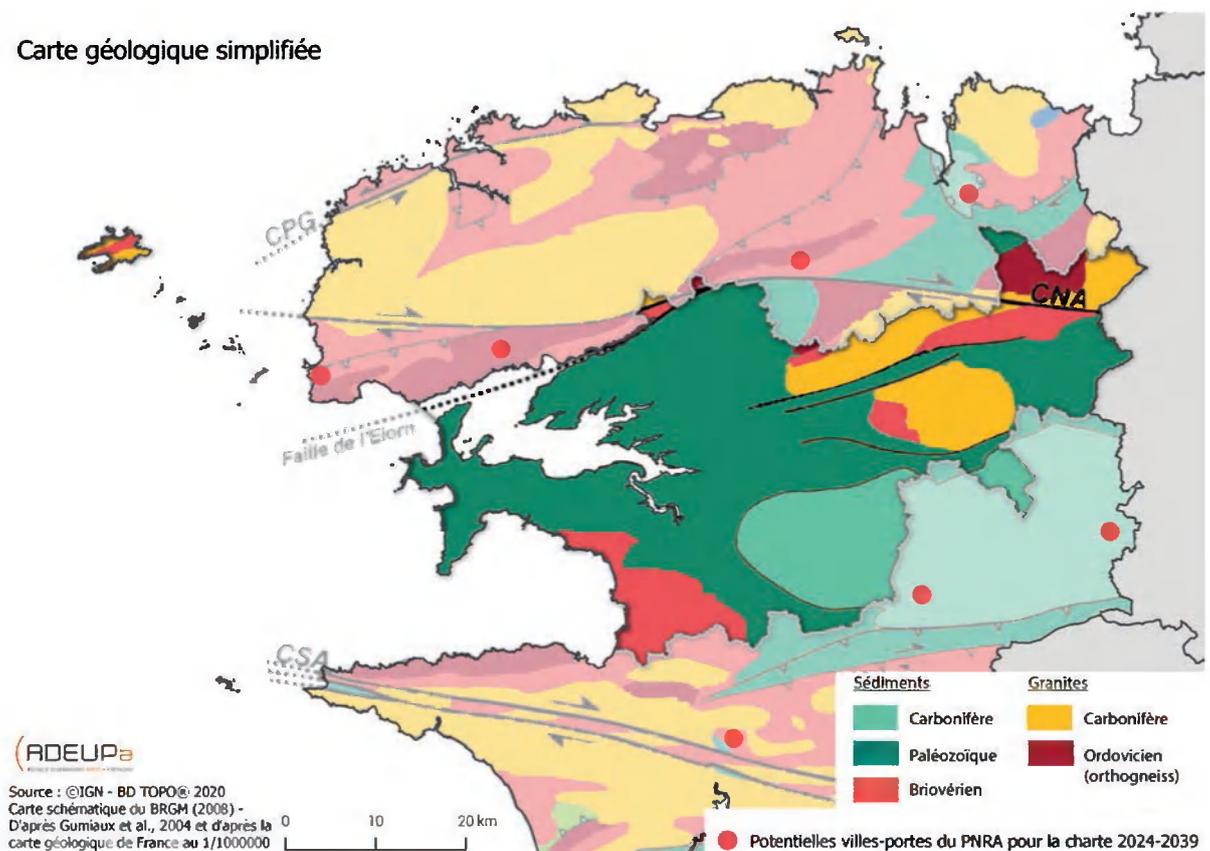
Il est en effet composé essentiellement de formations sédimentaires : grès armoricain, schistes, quartzites de Plougastel, calcaires... Il compte également des plutons granitiques dans les Monts d'Arrée (dont le remarquable chaos d'Huelgoat) et des roches filoniennes, dont certaines à forte valeur patrimoniale :

- la kersantite, lamprophyre qui tire son nom du hameau de Kersanton sur la commune de Loperhet où elle était exploitée en carrières. Il s'agit de la seule roche de la nomenclature internationale dont le nom est dérivé d'un toponyme breton ;
- la Pierre de Logonna, microdiorite d'une couleur ocre caractéristique, encore exploitée aujourd'hui.

Cette géodiversité de portée internationale, racontant 500 millions d'années d'histoire géologique, se combine à des conditions exceptionnelles d'affleurements (notamment en presqu'île de Crozon et rade de Brest) et à la forte présence de ces roches armoricaines dans le patrimoine local. Le patrimoine architectural bâti du territoire, qu'il soit civil, militaire ou religieux, regorge en effet de cette diversité : utilisation de la pierre de Logonna et de la kersantite en rade de Brest, du grès armoricain sur le cap de la Chèvre, du granite et de l'ardoise des Monts d'Arrée... Elle alimente également le patrimoine immatériel et culturel : légendes, savoir-faire, sculptures, peintures mettent à l'honneur l'identité minérale du territoire.

Pour faire reconnaître la qualité de ce patrimoine géologique, une candidature Géoparc mondial Unesco est en cours. Le territoire présenté comprend les communes actuelles du parc naturel d'Armorique (hors îles) et six autres communes littorales (toutes inscrites dans le périmètre d'étude) : Plougastel-Daoulas, Landerneau, Dirinon, Loperhet, Saint-Nic, Plomodiern.

Carte géologique simplifiée



À retenir :

- un socle géologique riche et cohérent
- une candidature Géoparc mondial Unesco en cours

Un patrimoine naturel riche et d'intérêt majeur

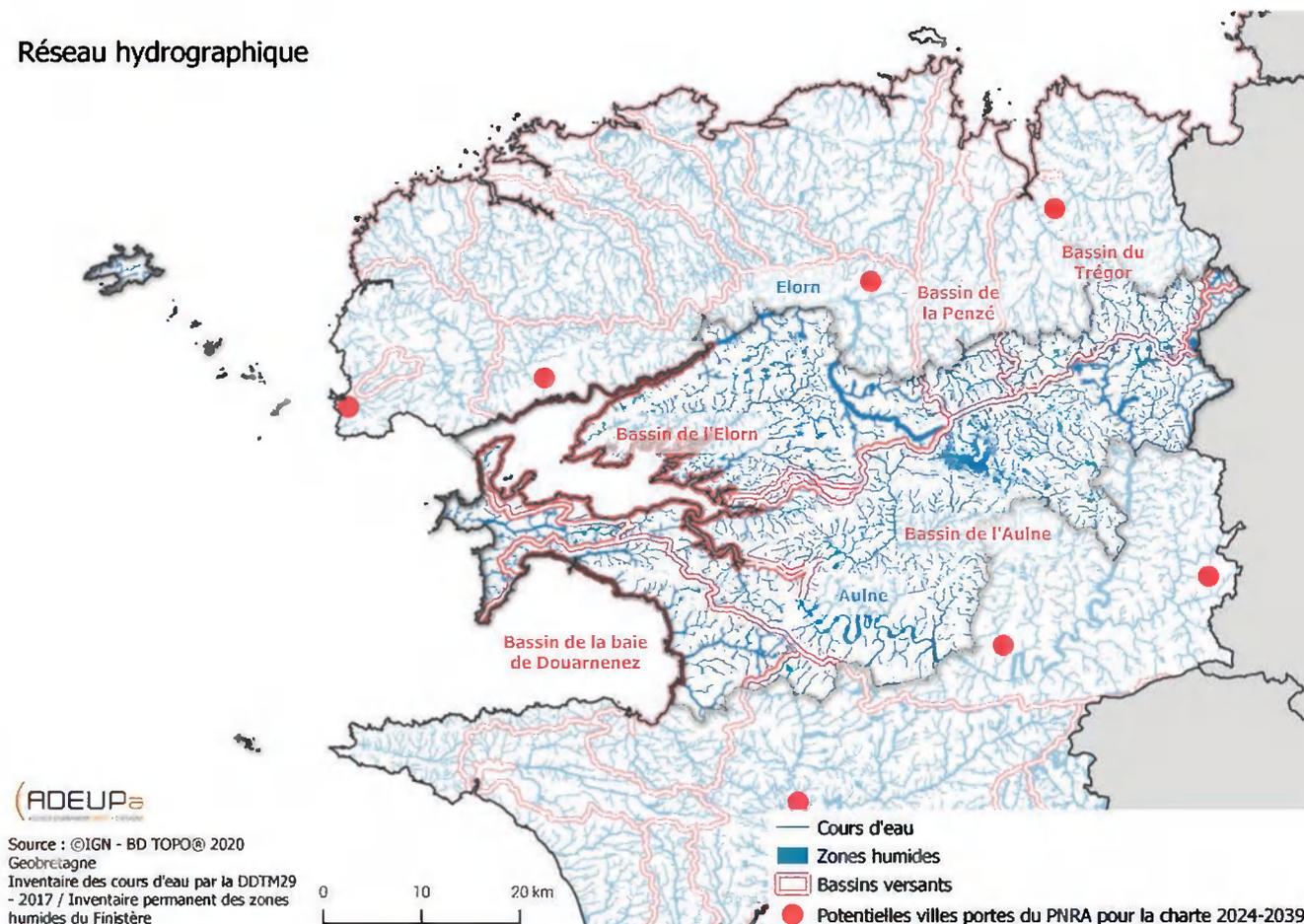
Une omniprésence de l'eau

Constitué d'un réseau hydrographique dense et de nombreuses têtes de bassin versant, le territoire fait partie de l'espace couramment appelé le « château d'eau » de la Bretagne, image renvoyant à la partie occidentale du massif armoricain, traversant le Finistère d'ouest en est depuis le Menez Hom jusqu'aux Monts d'Arrée, avant de s'étendre sur les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine. De nombreux fleuves côtiers du département y trouvent leurs berceaux : l'Aulne, l'Elorn, la Penzé, le Queffleut, le Douron...

Le nouveau périmètre permet notamment d'inclure entièrement les lits et les abords de l'Elorn, et l'amont et l'aval de l'autre fleuve principal du Finistère : l'Aulne. Tous deux prennent leur source dans les Monts d'Arrée et se jettent dans la rade de Brest. Le nouveau périmètre rend ainsi possible une réflexion globale sur la qualité (physique et chimique) de l'eau et une transcription plus efficace des ambitions des différents SAGE du territoire sur un ensemble cohérent.

Cette présence importante de l'eau douce et marine sur le territoire forme des écosystèmes d'exceptions, composés de nombreux milieux humides (landes, tourbières, roselières, prairies humides...) et littoraux (estran, falaises, dunes...) spécifiques et à forte valeur patrimoniale (voir partie suivante), où vit et se développe un cortège d'espèces riche et sensible.

Réseau hydrographique



Un patrimoine naturel reconnu et protégé

Le territoire est concerné par de nombreux outils de protection du patrimoine naturel : sites inscrits, sites classés, sites Natura 2000, réserves naturelles, inventaires... Autant de mesures témoignant de l'intérêt patrimonial environnemental du territoire.

Les îles et îlots, la presqu'île de Crozon, l'Aulne maritime et les Monts d'Arrée sont particulièrement concernés. Le Parc naturel régional d'Armorique est d'ailleurs opérateur local des sites Natura 2000 des Monts d'Arrée, du Menez-Hom, de la Rade de Brest (bien que ce périmètre maritime ne fasse pas partie aujourd'hui du PNRA), ainsi que des parties terrestres habitées des îles Ouessant, Molène et Sein (en mission d'appui technique pour le Parc naturel Marin d'Iroise). Il a également en charge l'animation des mesures agro-environnementales sur le site Natura 2000 de la presqu'île de Crozon et est partenaire du projet « Life MarHa », porté par l'agence française pour la biodiversité, qui vise à améliorer l'état de conservation des habitats naturels marins.

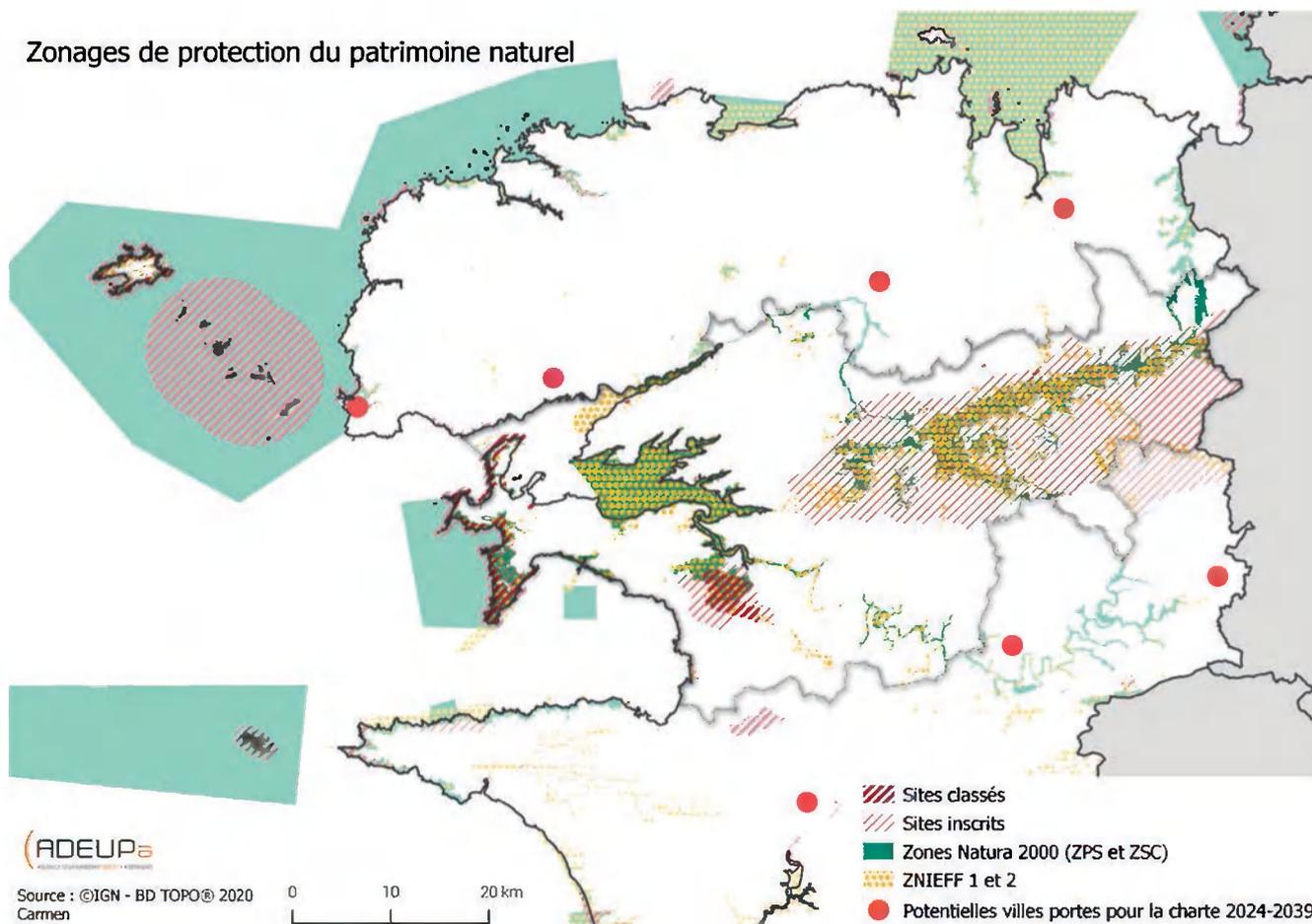
Les sites des Monts d'Arrée couvrent le plus vaste ensemble de landes atlantiques de France et le plus grand complexe de tourbières de Bretagne, habitats naturels d'intérêt communautaire. Les espèces qui s'y développent sont pour beaucoup hautement spécialisées et présentent donc une grande sensibilité. Les Monts d'Arrée sont par exemple le principal site de nidification en Bretagne des Courlis cendrés, petits échassiers au bec courbé classés comme espèce vulnérable en France

Situé sur la façade littorale, le Menez-Hom constitue quant à lui un ensemble paysager auquel s'ajoute une richesse écologique indéniable et diversifiée : landes sèches sur affleurement rocheux, landes humides et tourbières de pente, bois et prairies humides ou mésophiles, fourrés... S'y trouvent des espèces rares comme la sphaigne de la Pylaie, le lycopode inondé, l'escargot de Quimper, le busard Saint-Martin, l'engoulevent d'Europe ou la fauvette pitchou.

La végétation de falaises, les landes et pelouses littorales des îles d'Ouessant et de l'archipel de Molène constituent des habitats naturels terrestres remarquables et la végétation des cordons de galets, les pelouses aérohalines et les dunes de l'île de Sein sont des habitats d'intérêt communautaire d'une grande richesse, d'autant que le relatif isolement de ces territoires a permis de les maintenir dans un état de conservation globalement bon. L'île d'Ouessant et l'archipel de Molène sont de plus des sites majeurs pour la reproduction, le repos et l'hivernage de nombreux oiseaux de mer. La plupart des effectifs bretons de Pétrels tempêtes s'y reproduisent par exemple et l'îlot de Béniguet connaît les plus fortes densités en France d'huîtres pie. La chaussée de Sein possède quant à elle des fonds marins très riches, permettant notamment le maintien de population de grands dauphins, phoques gris et langoustes rouges.

La presqu'île de Crozon se distingue par un ensemble exceptionnel en mosaïque de falaises, dunes, landes (notamment des landes humides à sphaignes, habitat prioritaire), tourbières et zones humides littorales. Elle accueille des colonies d'oiseaux marins, tels que le Fulmar boréal, le Crave à bec rouge et le Faucon pèlerin, et plusieurs espèces de chiroptères, dont le grand rhinolophe.

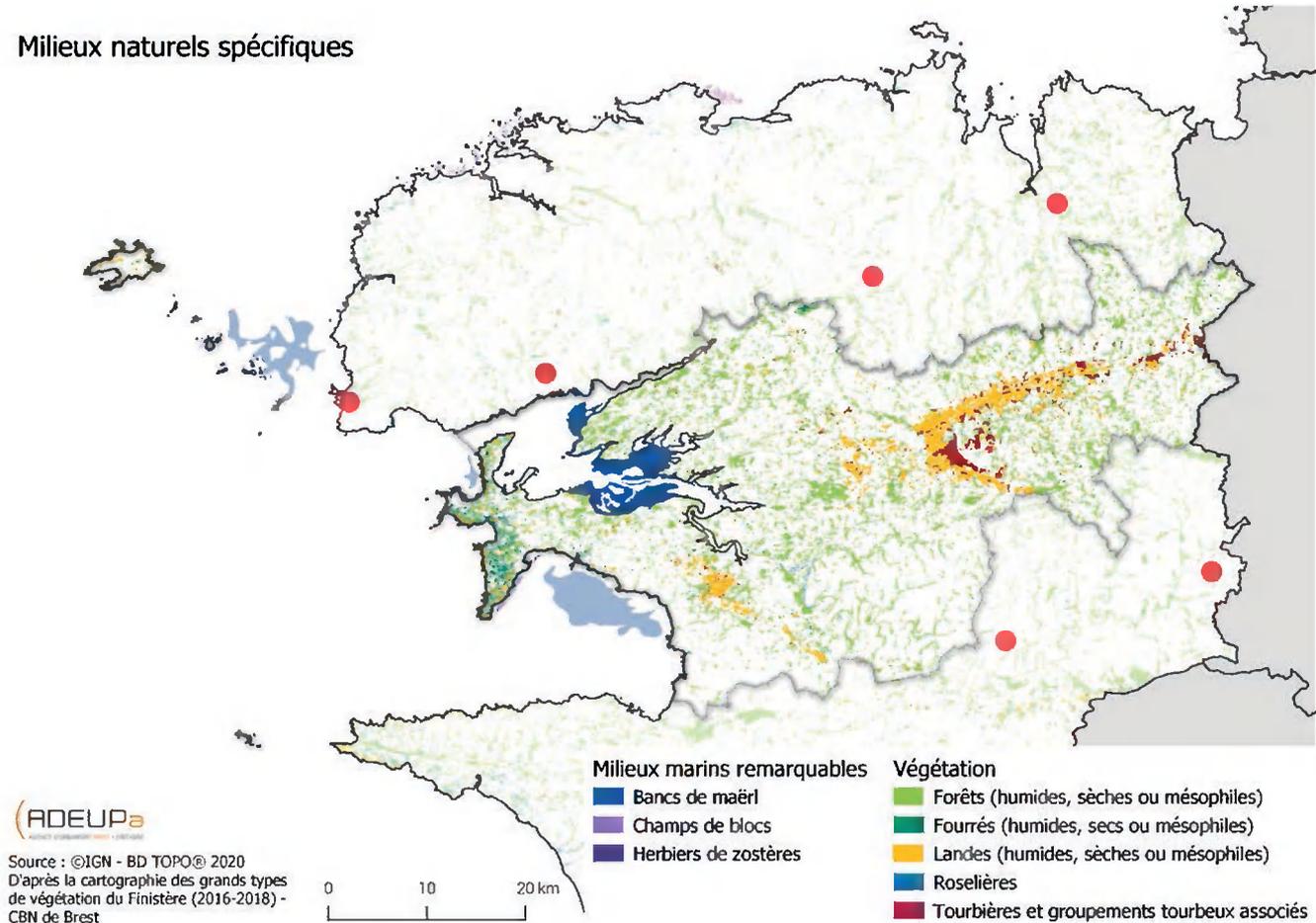
Zonages de protection du patrimoine naturel



Le nouveau périmètre proposé pour le PNRA permet de plus d'englober les sites Natura 2000 de :

- la rade de Brest. Vaste baie peu profonde, elle présente un littoral très diversifié (pointes rocheuses, cordons de galets, estrans rocheux ou sableux, prés salés, prairies humides, vasières, boisements...), des habitats marins d'une rare richesse biologique (herbiers de zostères et bancs de maërls, dont l'un des plus étendus d'Europe : plusieurs dizaines de kilomètres carrés couverts !) et la présence d'oiseaux migrateurs ;
- l'Elorn, dont la qualité des rivières permet le maintien habitats d'intérêt communautaire humides (vasières, prés-salés, lande humide tourbeuse à sphaignes...) et de populations de poissons migrateurs comme le Saumon atlantique.

Milieux naturels spécifiques



Vers une meilleure prise en compte des corridors écologiques régionaux

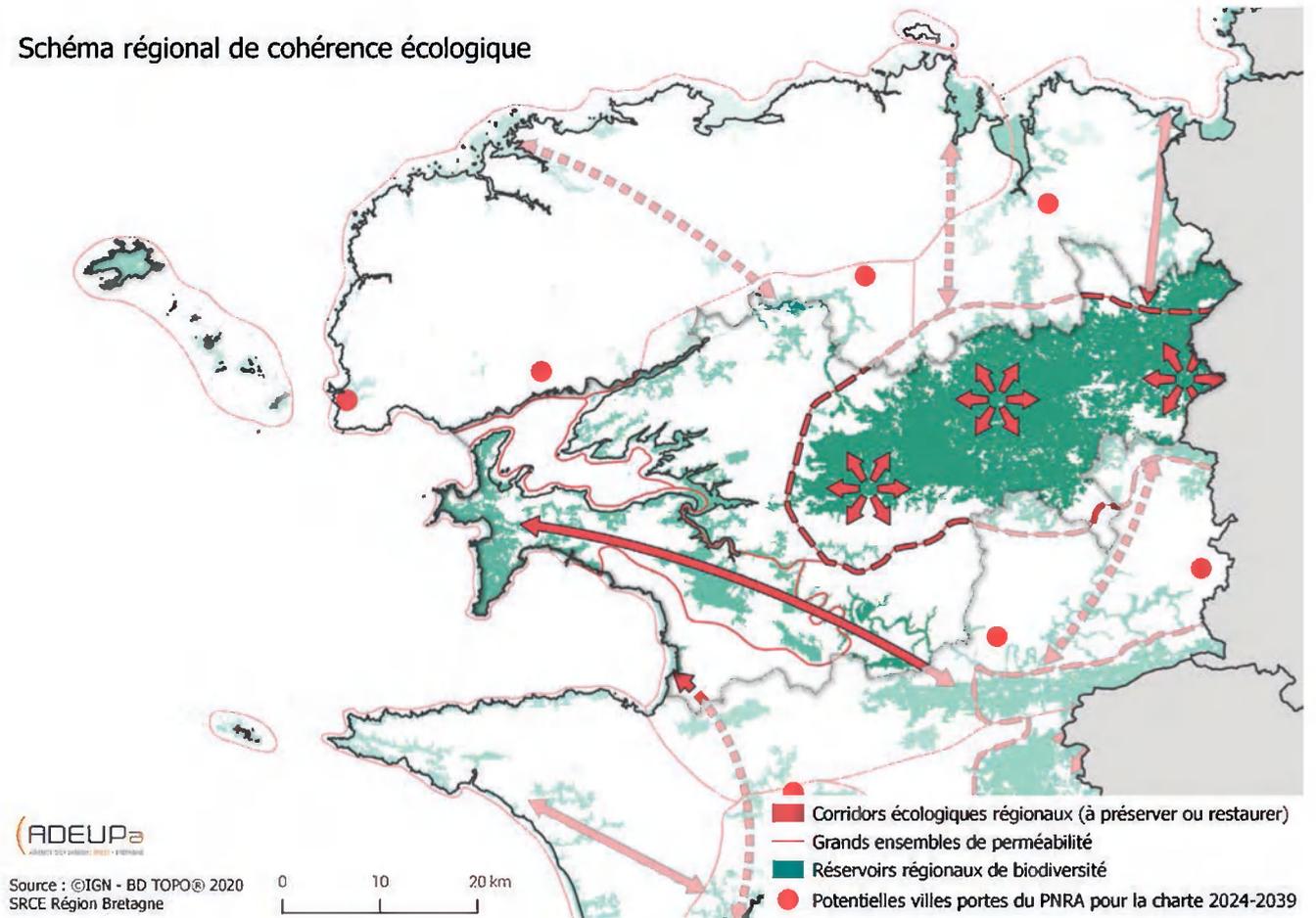
Ces milieux remarquables, associés à une biodiversité dite ordinaire¹, forment de véritables réservoirs écologiques et sont identifiés comme tels à l'échelle régionale. Les Monts d'Arrée forment notamment un ensemble important à l'échelle régionale, en lien avec les départements voisins.

Les réservoirs accueillent de nombreuses espèces animales et végétales qui y effectuent leur cycle de vie. L'enjeu est d'assurer des continuités entre ces espaces pour permettre aux espèces de s'y déplacer et faciliter ainsi leurs activités de migration, prédation et reproduction. Les continuités à rechercher sont généralement physiques (pas d'obstacles sur le trajet de l'espèce), mais peuvent également être chimiques (qualité de l'eau notamment).

Au-delà de la préservation des réservoirs de biodiversité, dont celui majeur des Monts d'Arrée, le périmètre proposé apparaît comme une échelle pertinente pour prendre en compte un corridor écologique majeur à l'échelle régionale : celui allant de la pointe de la presqu'île de Crozon aux montagnes noires. Considéré comme ayant un niveau élevé de connexion entre milieux naturels, sa fonctionnalité écologique est à préserver.

¹ Biodiversité ordinaire : espèces ou milieux n'étant pas rares et/ou menacés, faisant partie de l'environnement quotidien. Un milieu ordinaire peut toutefois représenter de forts enjeux pour la faune et la flore, notamment s'il présente une forte densité, qu'il est présent sur une surface conséquente ou qu'il s'associe à d'autres milieux ordinaires. Le bocage par exemple constitue un support essentiel de la biodiversité et de mise en réseau des milieux naturels.

Schéma régional de cohérence écologique



À retenir :

- un patrimoine naturel diversifié, d'intérêt national voire international
- une échelle pertinente pour agir sur les corridors écologiques régionaux et la ressource en eau

Un patrimoine bâti identitaire

L'occupation humaine du territoire s'est organisée, dès son origine, de façon dispersée. Le territoire compte ainsi de nombreuses traces d'occupation ancienne (monuments mégalithiques par exemple, site de Mez Notariou à Ouessant - village datant de l'âge du bronze), dont un gisement préhistorique exceptionnel : l'abri sous roche du Rocher de l'Impératrice à Plougastel-Daoulas où ont été découvertes il y a quelques années des plaquettes de schiste gravées datant d'il y a 14 000 ans, qui constituent aujourd'hui les plus anciennes traces d'art en Bretagne.

L'omniprésence de l'eau a permis aux paysans de s'établir partout, au plus près des terres, et cette dispersion a favorisé la naissance d'un patrimoine rural abondant, constitué de fermes nombreuses, de petits villages au sens breton du terme, de bourgs qui se sont développés plus tardivement, mais aussi de la myriade d'églises, de chapelles, de croix de chemin, de lavoirs, de moulins, de fours à pains... que l'éparpillement des habitants a démultipliés. Le grès, le schiste et l'ardoise signent le plus souvent ces édifices et édifices, tirés des flancs des Monts d'Arrée.

Tout autour des îles, de la presqu'île de Crozon et de la rade de Brest, les petits ports, les batteries et enceintes militaires, dont la Tour Vauban qui fait partie du patrimoine de l'UNESCO, les édifices de signalétique maritime (phares, amers, feux)... imprègnent le paysage. La Rade de Brest abrite également des bateaux du patrimoine, qu'ils s'agissent de bateaux de pêche (coquilliers locaux), de sauvetage, de plaisance ou militaires.

Le territoire a connu un âge d'or aux XVI et XVIIe siècles, grâce au dynamisme de l'agriculture et de l'économie toilière. Le chanvre et le lin fondent alors la prospérité de paysans, tisserands et négociants qui investissent dans des fermes cosues et financent édifices culturels et enclos paroissiaux magistralement décorés (cf. ci-contre l'arc monumental de l'église Saint-Suliau à Sizun). Plus modestes, les kanndi, petits bâtiments où était blanchi le lin, participent et témoignent de la même aventure manufacturière.

En englobant le patrimoine maritime de la rade de Brest et ses estuaires, les témoignages de l'âge d'or dans les marches de l'Arrée et l'habitat dispersé si représentatif de la ruralité bretonne (caractéristique partagée par l'ensemble des secteurs), le nouveau périmètre permet une meilleure préservation et valorisation des richesses patrimoniales identitaires du territoire déjà présentes dans le parc à l'heure actuelle.



Plaquette découverte à Plougastel-Daoulas - Crédit photo : Nardinier et al / Pios Cote 2018



Maison Comec à Saint-Rivoal - Crédit photo : Bernard Bégne



Tour Vauban, patrimoine de l'UNESCO, à Camaret-sur-mer - Crédit photo : Momi Rou



Sizun, arc monumental de l'église Saint-Suliau - Crédit photo : Bernard Bégne

À retenir :

- un patrimoine bâti diversifié (maritime, religieux, militaire, industriel...) et témoin de toutes les époques (préhistoire, antiquité, moyen-âge, renaissance...)
- un patrimoine bâti rural et maritime caractéristique de Bretagne

Un territoire imprégné de culture

La Bretagne a un patrimoine culturel régional fort, qui se retrouve pleinement sur le territoire.

Ainsi, l'ensemble du périmètre est situé dans la zone où on parle breton (par rapport à l'est de la Bretagne où l'on parle le gallo). Même si le territoire, à l'image de la Bretagne, est passé en cinquante ans d'une population majoritairement brittophone à une population majoritairement francisante, ses habitants se disent très attachés à la langue bretonne et le Pays du centre ouest Bretagne est le pays qui présente le plus fort taux de locuteurs du breton¹.

La culture bretonne est également très tournée autour de la danse (les gavottes notamment pour le territoire), le chant et la musique (avec notamment le caractéristique duo biniou-bombarde). Ces pratiques traditionnelles sont vivantes et en perpétuel renouvellement : les répertoires de danse hérités s'enrichissent de plusieurs centaines de variantes et de milliers d'airs. Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne, figure d'ailleurs depuis 2012 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Les jeux et sports traditionnels (le gouren par exemple), les costumes, les pardons (comme le très ancien pardon de Ste-Anne-la-Palud, à Plonévez-Porzay), les contes (les Monts d'Arrée seraient le repère de l'Ankou, sombre personnage errant à la recherche des âmes des défunts...), la cuisine (le cidre de Cornouaille fait par exemple l'objet d'une reconnaissance AOC)... sont autant d'éléments qui renforcent le sentiment d'identité des habitants du territoire.

De nombreuses autres expressions culturelles contemporaines, voire « avant-gardistes », sont également présentes, faisant du territoire un espace de rencontres possibles entre toutes les formes d'arts. En 2019 par exemple, dans le cadre de la célébration de ses 50 ans, le Parc d'Armorique a soutenu la création du spectacle "HENT... par les racines", porté par l'association Méharées, mêlant danse, mots, œuvres plastiques, musique et mise en lumière.

Le territoire propose des résidences d'artistes (ex : le sémaphore du Créac'h à Ouessant), des musées, des lieux d'exposition (ex : l'école des filles à Huelgoat, ou encore le Fonds Hélène et Edouard Leclerc pour la culture - FHEL - à Landerneau, site réputé d'expositions d'art moderne et contemporain), mais aussi des événements de grande ampleur tels que les fêtes maritimes internationales en rade de Brest ou les festivals musicaux des Vieilles charrues à Carhaix et du Bout du monde à Crozon.

¹ Enquête sociolinguistique commanditée en 2018 par la Région Bretagne auprès de TMO Régions sur les langues bretonnes - <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Etude-sur-les-langues-de-bretagne.pdf>

À retenir :

- un condensé de culture traditionnelle bretonne
- des pratiques culturelles contemporaines également bien ancrées

Un territoire rural habité

Un territoire peu dense

Le territoire est habité par près de 123 400 habitants répartis sur quelques 1 788 km², soit une densité moyenne de moins de 68 habitants au km² (contre une moyenne de 122 habitants par km² en Bretagne, 135 en Finistère).

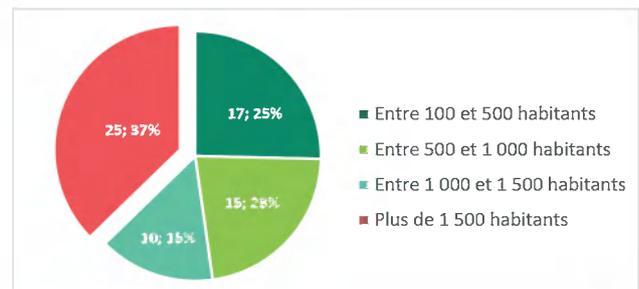
Les communes les plus peuplées sont celles de Landerneau et Plougastel-Daoulas : respectivement 16 398 et 13 698 habitants en 2017. Landerneau présente en effet un patrimoine riche et diversifié qui lui offre toute sa place au sein du PNRA : les édifices en pierre de Logonna, sa situation à l'embouchure de l'Elorn - corridor bleu majeur, ses activités artistiques et culturelles avec par exemple le FHEL... La presqu'île de Plougastel-Daoulas a quant à elle la particularité d'être composée de nombreux hameaux et villages, si bien que seule la moitié de sa population habite au bourg. Commune littorale au sein de l'agglomération brestoise, l'agriculture, l'agroalimentaire et l'aquaculture restent importants dans son identité.

Le territoire compte 2 autres communes ayant plus de 5 000 habitants : Crozon (7 697) et Châteaulin (5 670). Ces communes ont le rôle de pôles structurants : par leur économie et leur offre de logements diversifiées, leur offre en équipements et services de rayonnement intercommunal,

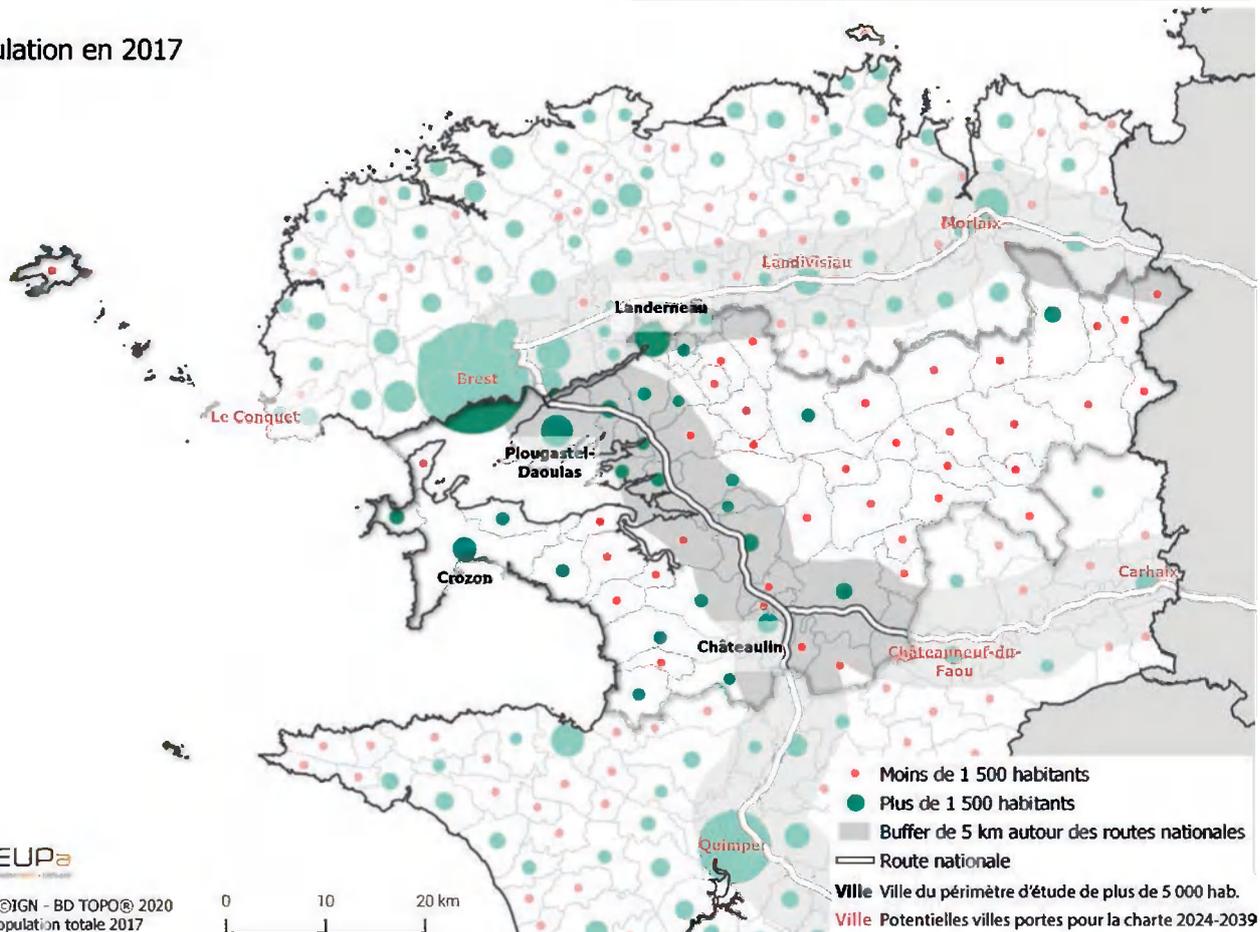
ces centralités se placent au cœur de la vie quotidienne des habitants alentours.

Une vingtaine de communes comptent entre 1 500 et 5 000 habitants. Il s'agit essentiellement de communes profitant soit de l'attractivité du littoral (Presqu'île de Crozon, Porzay), soit d'une accessibilité renforcée par la proximité d'une route nationale.

Les 42 communes restantes (soit près des deux tiers du territoire) comptent moins de 1 500 habitants. La commune la moins peuplée est celle de Trégarvan (125 habitants), à l'entrée de la Presqu'île de Crozon, suivie de l'île Molène (146 habitants). À noter que l'îlot de Quemenes est également habité à l'année (le seul de l'archipel en dehors de Molène) : un couple y tient une exploitation agricole et une maison d'hôtes.



Population en 2017



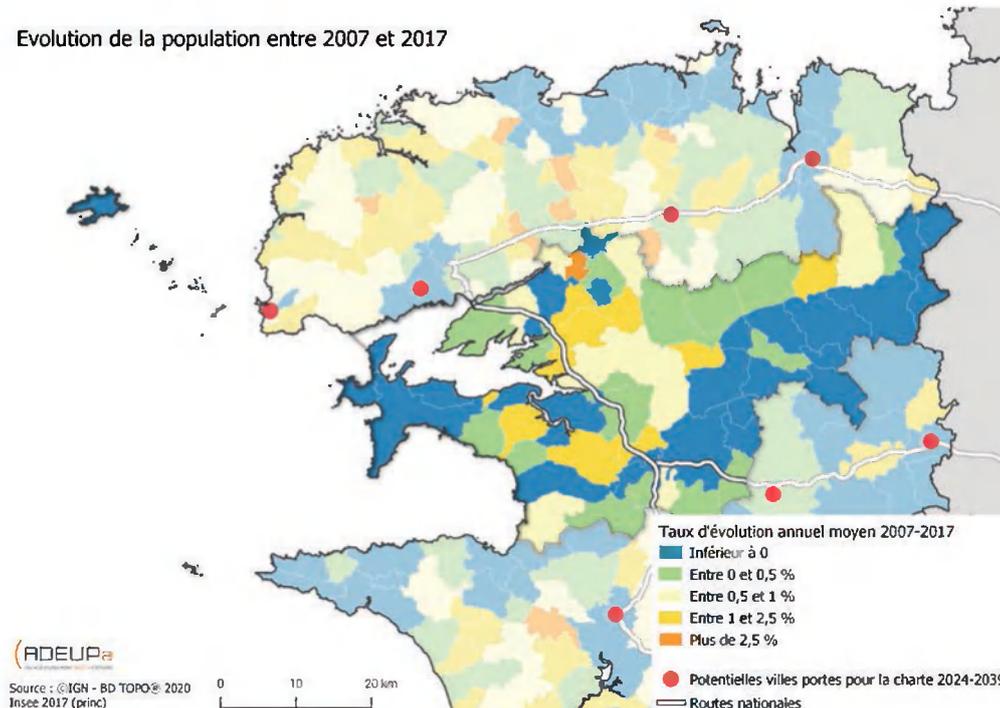
Une faible croissance démographique et une population âgée

Le territoire connaît une croissance démographique modeste : + 3 229 habitants en 10 ans, soit une moyenne de + 0,28 % par an. Il s'agit d'un taux inférieur à celui de la région Bretagne (+ 0,62 % par an).

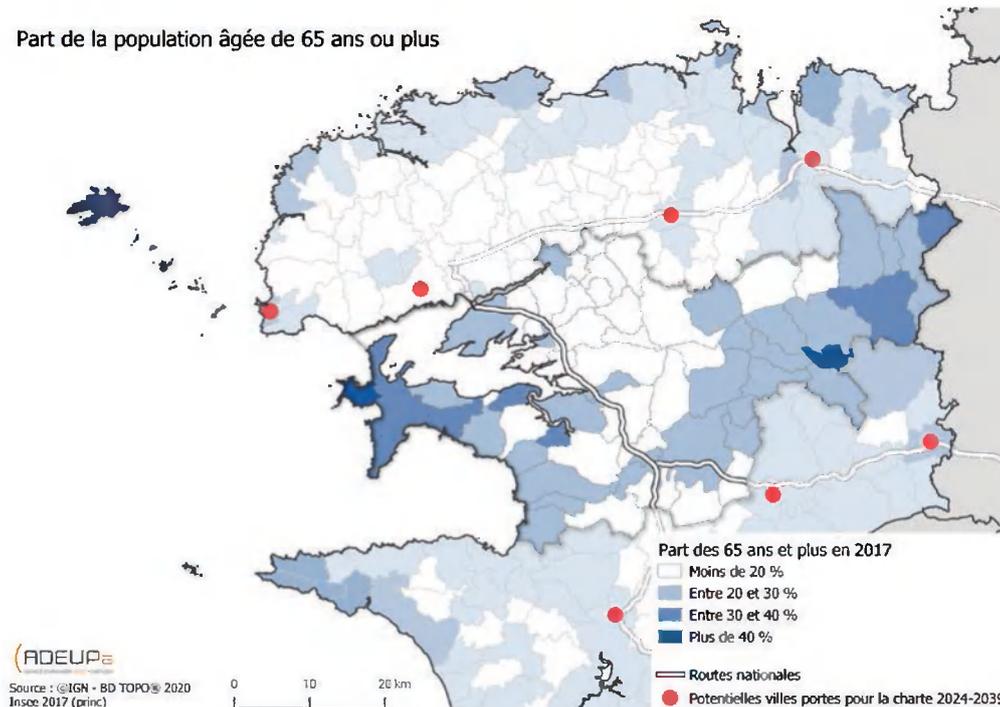
Les communes concernées par une croissance de population sont essentiellement celles proches des routes nationales. La part de familles et de nouveaux emménagés y est plus élevée que dans le reste du périmètre. La commune qui présente le plus fort taux d'évolution du périmètre retenu – Pencran – combine proximité de la RN12 et proximité d'un pôle (Landerneau)¹.

À l'inverse, la pointe de la Presqu'île de Crozon, le centre Finistère et les îles (sauf Sein) ont perdu des habitants au cours de la dernière décennie, du fait d'un solde naturel négatif non compensé par l'arrivée de nouveaux habitants. Il s'agit de communes où les personnes âgées de 65 ans et plus représentent entre 20 et 50 % de la population.

Evolution de la population entre 2007 et 2017



Part de la population âgée de 65 ans ou plus



¹ La commune de Dinéault, près de Châteaulin, affiche également une hausse significative de sa population totale, due à une augmentation des effectifs de l'école de gendarmerie présente sur son territoire.

Des communes à la croisée des bassins d'emploi

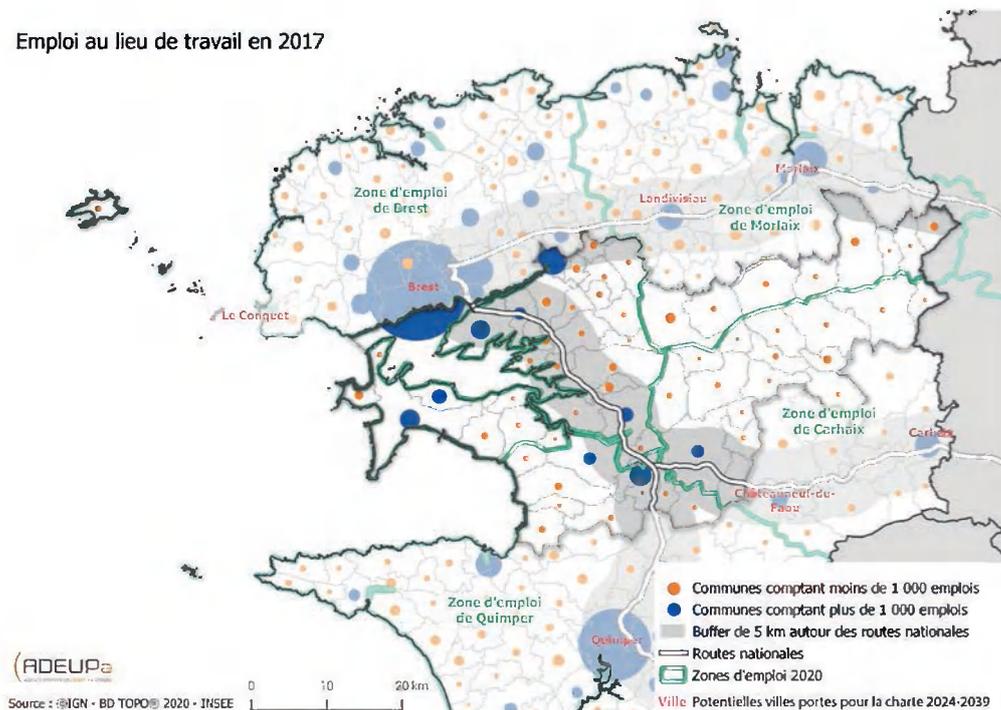
Le territoire n'est pas un pôle d'emploi important : il ne concentre que 11 % des emplois du département, alors qu'il couvre 26 % de sa superficie.

Le périmètre compte ainsi 39 206 emplois au lieu de travail en 2017. Près de la moitié sont, sans surprise, concentrés dans les quatre communes les plus peuplées du territoire (Landerneau, Châteaulin, Crozon et Plougastel-Daoulas). Cinq autres communes comptent plus de 1 000 emplois : Lanvéoc (base aéronautique navale), Pont-de-Buis-Lès-Quimerch (industries), Pleyben (commerces et services), Dinéault (école de gendarmerie) et Loperhet (radar de Bretagne).

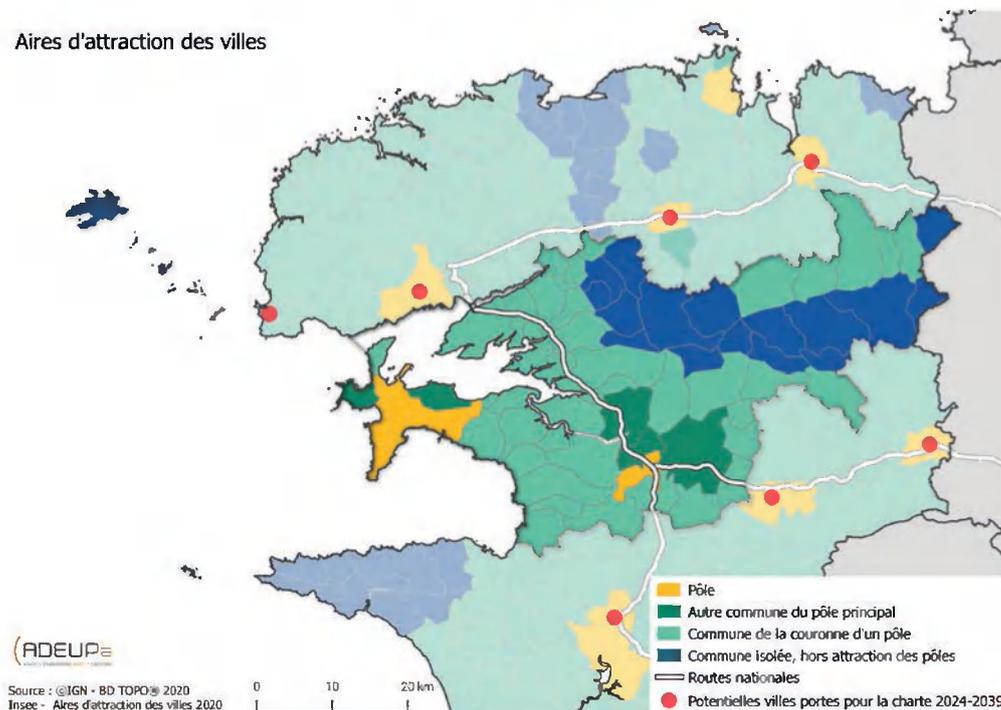
Le territoire est globalement sous l'influence croisée des pôles urbains voisins : Brest, Quimper et Morlaix.



Emploi au lieu de travail en 2017



Aires d'attraction des villes



Un territoire agricole et industriel

L'économie du territoire se caractérise par une forte représentation des emplois de l'agriculture, de l'industrie agroalimentaire et des services publics par rapport à la moyenne régionale. A contrario, les commerces et services marchands sont bien moins présents dans l'économie locale.

La surreprésentation des services publics s'explique notamment par la présence importante d'institutions et infrastructures militaires en Presqu'île de Crozon et rade de Brest.

L'emploi agricole représente 7,1 % de l'emploi total, soit une part bien supérieure à la moyenne régionale (+2,5 points). Tout le territoire est concerné, même si des disparités sont notables entre secteurs. Ainsi, la presqu'île de Crozon et les Monts d'Arrée présentent une densité moindre d'exploitations tandis que deux secteurs ressortent pour l'importance de la surface agricole dans les communes :

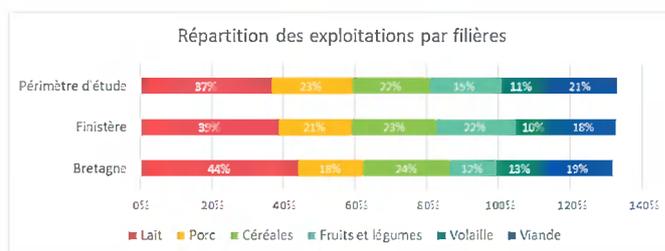
- au sud, la cuvette du Porzay,
- le secteur des Marches de l'Arrée, sur un axe de Tréflévenez à Plougonven.

L'élevage est très présent sur le périmètre, et notamment l'élevage bovin. La filière laitière est en effet celle qui concentre le plus grand nombre d'exploitation dans le périmètre (notamment en Presqu'île de Crozon, Aulne maritime et Pays de Landerneau-Daoulas) et la filière viande bovine est quant à elle importante dans les Monts d'Arrée et le Trégor.

Les terres agricoles sont dès lors dédiées à 46 % aux prairies et fourrage et à 48 % aux cultures de céréales (notamment cultures céréalières pour l'alimentation animale).

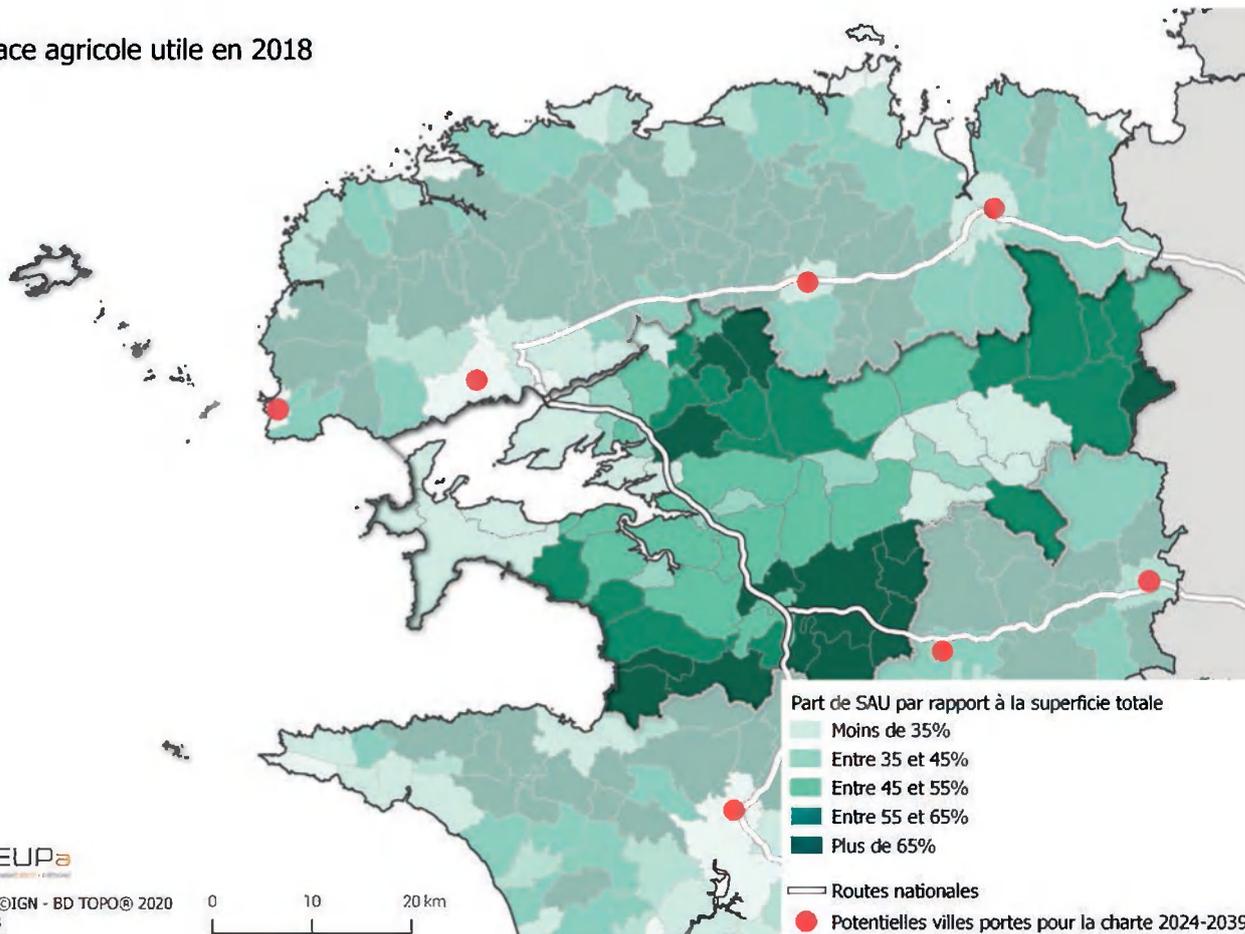
	Part des secteurs d'activités		Volume d'emplois
	Bretagne	Périmètre d'étude du PNRA	
Agriculture, sylviculture, pêche	4,6 %	7,1 %	2 812
Industrie	13,6 %	12,7 %	4 982
Construction	6,9 %	5,5 %	2 175
Commerce, transports et services divers	41,7 %	34,1 %	13 415
Administration publique, enseignement, santé humaine et actions sociale	33,2 %	40,6 %	15 950

Source : INSEE, RP 2017, exploitation complémentaire



Source : DRAAF, 2018, ensemble des exploitations (PAC et autres) ; le comptage par filière présente des doubles comptes. Par exemple, une exploitation qui fait à la fois du lait et du porc sera comptabilisée dans chacune des filières.

Surface agricole utile en 2018



Le secteur de l'industrie est également bien représenté dans certaines communes. Au-delà du domaine agroalimentaire, particulièrement présent (notamment à Châteaulin et Landerneau), le territoire compte de gros employeurs dans les domaines de l'industrie chimique (Livbag), l'électronique (Novatech Technologies, Breizelec), du machinisme agricole (Rolland, Emily, Magsi) ou encore de la dissuasion nucléaire (Naval Group, Ariane Group) et de la maintenance des sous-marins.

Ce secteur a toutefois fragilisé ces dix dernières années (- 550 emplois) suite à la crise économique de 2008. Les baisses d'emplois ont affecté particulièrement le secteur de l'agroalimentaire (filiales avicole et porcine) tourné vers l'export, avec les difficultés de Doux ou encore la fermeture de Tilly-Sabco à Guerlesquin. La crise de 2008 a également eu des conséquences sur des entreprises positionnées sur les marchés internationaux, comme Livbag à Pont-de Buis.

À retenir :

- des caractéristiques de territoire rural : faibles densité et progression de population, économie agricole et industrielle, concentration de l'emploi et des équipements de grande ampleur dans des pôles urbains extérieurs

Un territoire plus proche de l'échelle des politiques publiques locales

Les communes membres d'une même structure intercommunale partagent des projets à leur échelle, ce qui les rapproche. Il est donc intéressant de rechercher une cohérence administrative, car elle est souvent révélatrice d'une identité, d'un sentiment d'appartenance.

Cette cohérence administrative permet de plus au parc naturel régional d'être plus proche de l'échelle des politiques publiques locales portées par ces structures, de participer à leur élaboration en tant que partenaire ou personne publique associée et veiller ainsi à la cohérence des réflexions et projets menés par les différents acteurs sur son territoire.

Se rapprocher de l'échelle d'élaboration des documents d'urbanisme apparaît notamment comme particulièrement opportun, ces derniers permettant d'agir sur la protection du patrimoine naturel et paysager, l'aménagement du territoire et le développement économique, soit 3 des missions d'un parc naturel régional.

Intercommunalités et Pays : des interlocuteurs privilégiés

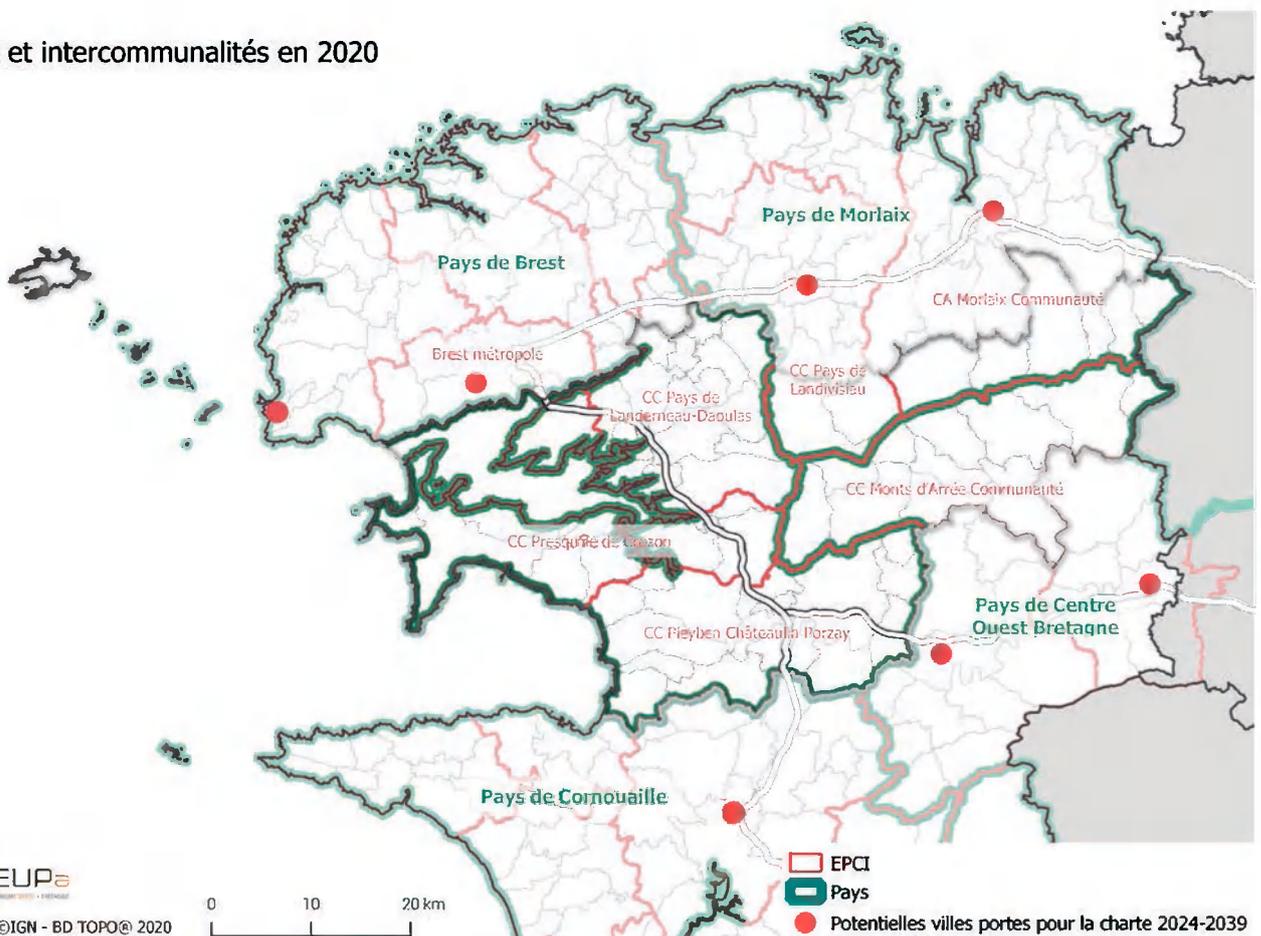
Le nouveau périmètre permet de renforcer la présence du parc dans les intercommunalités où il intervient actuellement. Cela permet d'envisager une plus grande implication à la fois du parc dans les politiques publiques locales et de l'EPCI dans les projets du parc.

Les compétences des EPCI ont de plus été considérablement renforcées ces dernières années, notamment en matière d'aménagement et de développement économique, ce qui en fait des interlocuteurs phares pour le parc.

Le territoire couvre ainsi 3 EPCI de manière complète :

- Monts d'Arrée Communauté : 12 communes, dont 11 déjà membres du PNRA ;
- la communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) : 17 communes dont 7 déjà membres du PNRA. Le PNRA participe à l'élaboration de son PLUi, prescrite le 6 novembre 2018 ;

Pays et intercommunalités en 2020



- la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon - Aulne maritime (CCPCAM) : 10 communes, toutes déjà membres du PNRA. Le PNRA a été particulièrement associé dans l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la CCPCAM, qui a été approuvé le 17 février 2020. Les travaux du parc ont notamment servi à l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation sur les thèmes de l'environnement (trame verte et bleue) et du paysage.

5 autres EPCI sont concernés, à des degrés plus ou moins élevés :

- la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas (16 communes sur les 22 que compte l'EPCI, dont 5 déjà membres) et la communauté d'agglomération de Morlaix Communauté (6 communes sur 26, dont 5 déjà membres), où le PNRA a également été associé à l'élaboration des PLUI, approuvés tous deux en février 2020 ;
- la communauté de communes du Pays de Landivisiau (2 communes déjà membres). À l'instar de Monts d'Arrée Communauté, cet EPCI n'est pas compétent en matière de PLU pour l'instant ;
- Brest métropole (PLUI approuvé) et la communauté de communes du Pays d'Iroise (PLUI en cours), qui contiennent respectivement les communes de Plougastel-Daoulas d'une part et l'île Molène et les îlots de Quemenes et Béniguet d'autre part.

Le territoire couvre également en partie des Pays, partenaires majeurs car compétents pour mettre en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif.

Le Pays de Brest est actuellement (comme actuellement). Le pôle métropolitain du Pays de Brest est de plus compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme stratégique devant être compatible avec la charte du parc naturel.

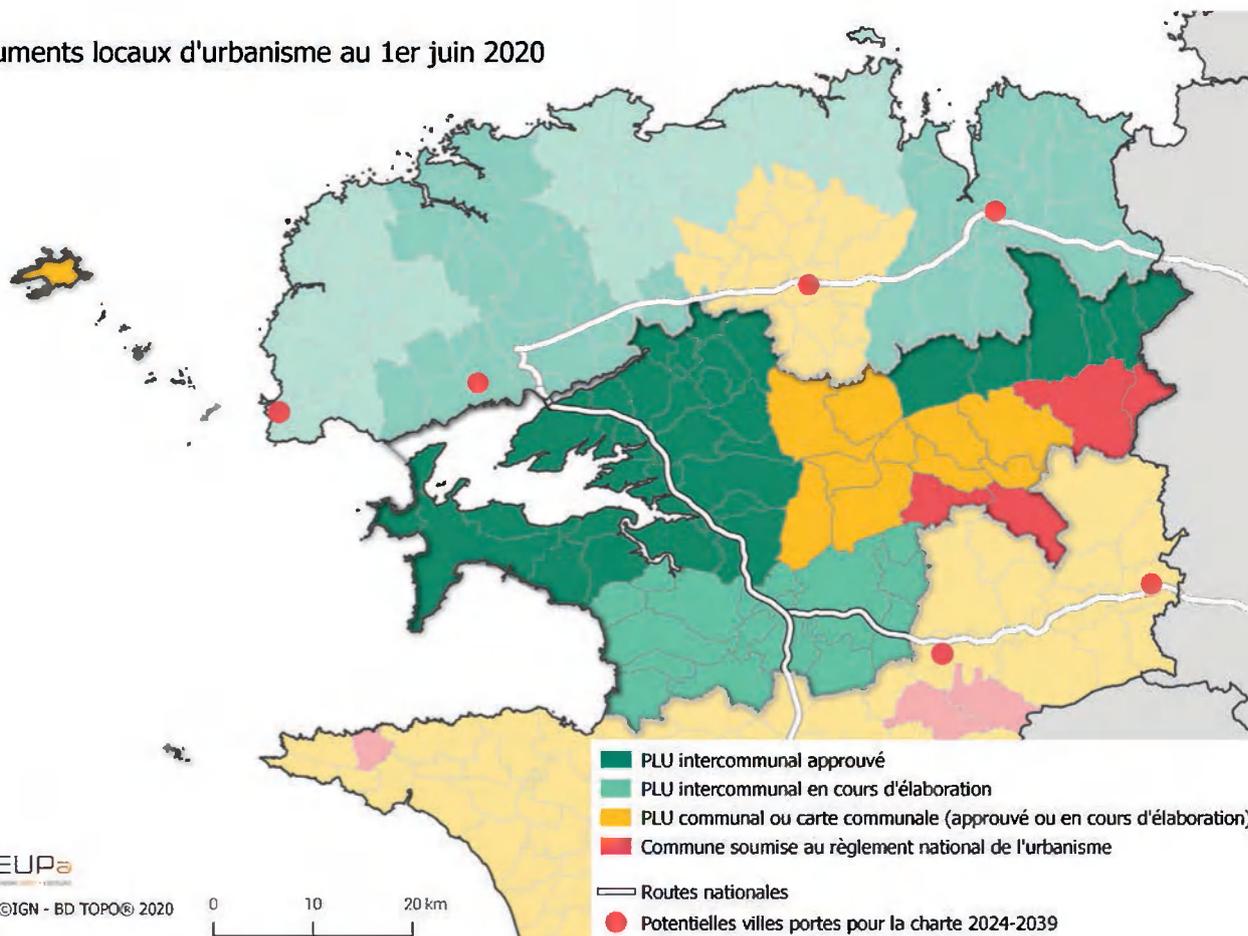
Le périmètre couvre 15 % des communes du Pays du Centre Ouest Bretagne (comme actuellement). Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Centre Ouest Bretagne porte actuellement l'élaboration de son premier SCoT, à laquelle est associé le PNRA.

Le territoire couvre également 13,5 % des communes du Pays de Morlaix (12 % actuellement). Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Morlaix n'est pas compétent en matière de SCoT. Les 2 SCoT de son territoire sont portés respectivement par Morlaix Communauté et le syndicat mixte du Léon.

L'île de Sein ne fait partie d'aucun EPCI mais est la seule commune du territoire à être membre du Pays de Cornouaille.

L'île d'Ouessant est la seule commune à ne faire partie ni d'un EPCI, ni d'un Pays. En revanche, elle est adhérente à l'association des îles du Ponant (AIP) avec l'île de Molène et celle de Sein, ainsi que 12 autres îles du grand ouest. Cette association a pour objectifs de faire connaître la spécificité et l'identité des îles, de défendre la cause des îles aux niveaux national et européen, d'apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et d'offrir un lieu de débat et d'échanges sur les grandes problématiques de développement d'aménagement et de protection des îles.

Documents locaux d'urbanisme au 1er juin 2020



D'autres instances de coopération intercommunale

Le nouveau périmètre permet également de renforcer la présence du parc au sein d'autres instances de coopération intercommunale en lien avec ses missions : les SAGE et destinations touristiques en sont deux exemples. Le territoire couvre ainsi :

- l'amont du SAGE Léon-Trégor et une bonne part des SAGE de l'Elorn, de la baie de Douarnenez ainsi que de la partie finistérienne du SAGE de l'Aulne ;
- le sud et les îles de la destination Brest terres océanes, l'ouest de la destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, le sud de la destination Côte de Granit rose - Baie de Morlaix, et l'île de Sein de la destination Quimper Cornouaille.

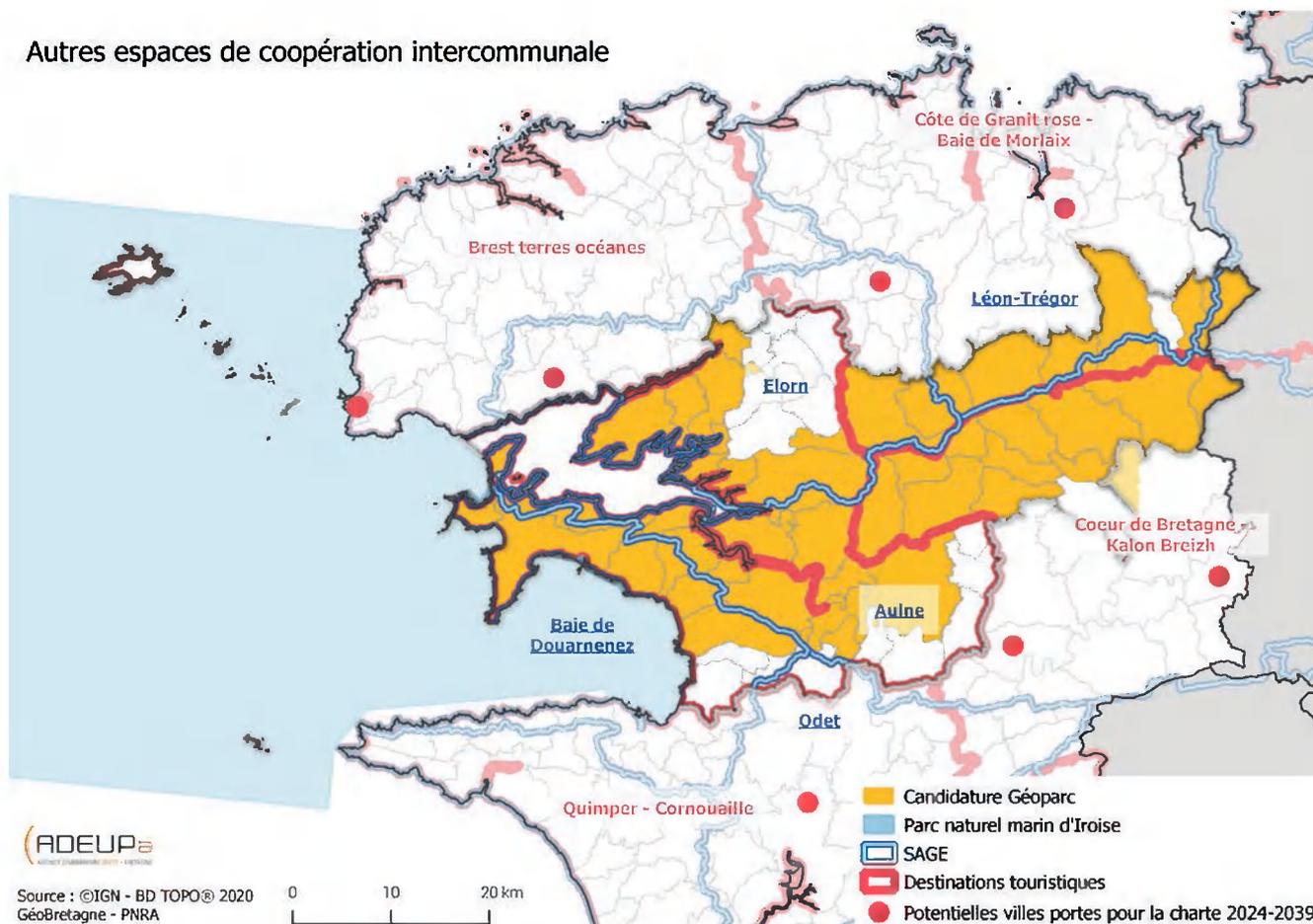
Le parc naturel d'Armorique est également limitrophe du parc naturel marin d'Iroise, 1^{er} parc marin créé en France en 2007. Leurs périmètres ne peuvent pas se superposer, mais les deux parcs travaillent de concert. Exemples phares de leur coopération : la coordination des zones Natura 2000 Ouessant - Molène et Chaussée de Sein et la gestion de la réserve de Biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

À noter également la candidature Geoparc portée par le PNRA afin de protéger et promouvoir les sites géologiques des communes actuelles du parc naturel d'Armorique (hors îles) et six autres communes littorales : Plougastel-Daoulas, Lanerneau, Dirinon, Loperhet, Saint-Nic, Plomodiern.

Un parc finistérien

Le territoire s'arrête à l'est à la frontière finistérienne, pour des questions de cohérence identitaire et administrative. La Bretagne a en effet toujours été divisée en petits territoires dont les contours et la taille ont varié selon l'époque, découpage qui servit plus tard de base aux départements. Cette frontière n'est donc pas seulement administrative : elle sépare des « pays » aux histoires et coutumes différentes.

Autres espaces de coopération intercommunale



Des patrimoines menacés

Plusieurs facteurs sont susceptibles de dégrader les différents patrimoines du territoire :

- la pression urbaine, par l'habitat et l'économie aux abords des routes nationales et à proximité du littoral. Cette dernière peut conduire à une diminution des espaces agricoles, une rupture des continuités écologiques et une fragilisation des réservoirs de biodiversité, une banalisation des paysages, une transformation du bâti existant lui faisant perdre ses caractéristiques patrimoniales... ;
- la pression touristique, notamment sur les îles, en Presqu'île de Crozon, dans la cuvette du Porzay et dans les Monts d'Arrée, où la fréquentation importante de certains sites naturels par exemple peut conduire à leur dégradation ou empêcher certaines espèces d'y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (problématique des périodes de nidification par exemple). Une fréquentation importante notamment en période estivale a également un impact non négligeable sur les ressources du territoire, et notamment les ressources en eau. La question de la capacité d'accueil se pose avec acuité pour les îles, qui ne sont reliés au continent ni pour l'eau ni pour l'électricité et qui ont des contraintes plus fortes en matière de gestion des déchets ;
- à l'inverse, la dévitalisation de certains centres ruraux et l'augmentation de la vacance, notamment dans les Monts d'Arrée, laissent craindre une perte de patrimoine rural caractéristique (logis bretons par ex) par manque d'usage et une accentuation de la disparité de la répartition des lieux d'apprentissage et de l'offre culturelle ;
- l'évolution des pratiques agricoles. Ainsi une tendance à l'enfrichement ou l'enrésinement est notable sur de nombreux secteurs du territoire (Ouessant, Plougastel-Daoulas, l'ouest de la presqu'île de Crozon, les fonds de vallée et les sommets...), moins faciles à cultiver et progressivement abandonnés, ce qui change à la fois les paysages et les écosystèmes. La cuvette du Porzay a également des problématiques d'abandon de bâti agricole, suite au recul du nombre d'exploitants, aux regroupements et restructuration d'exploitation. L'industrialisation de l'agriculture marque les paysages de l'Aulne maritime et des Marches de l'Arrée, et l'augmentation de la taille des parcelles y fait reculer la maille bocagère et les talus.
- l'absence d'outils de protection ou de gestionnaire, notamment en ce qui concerne le patrimoine naturel. La rade de Brest par exemple gagnerait à avoir une structure référente ;
- le changement climatique qui pose notamment la question de l'adaptabilité des milieux et des espèces et du risque de submersion marine ;
- concernant plus particulièrement la culture bretonne, la diminution de la transmission des danses, chants et de la langue bretonne au sein du cadre familial, ce qui rend nécessaire l'organisation de nouvelles formes d'enseignement, d'apprentissage et de promotion de la culture bretonne immatérielle.

Les villes-portes

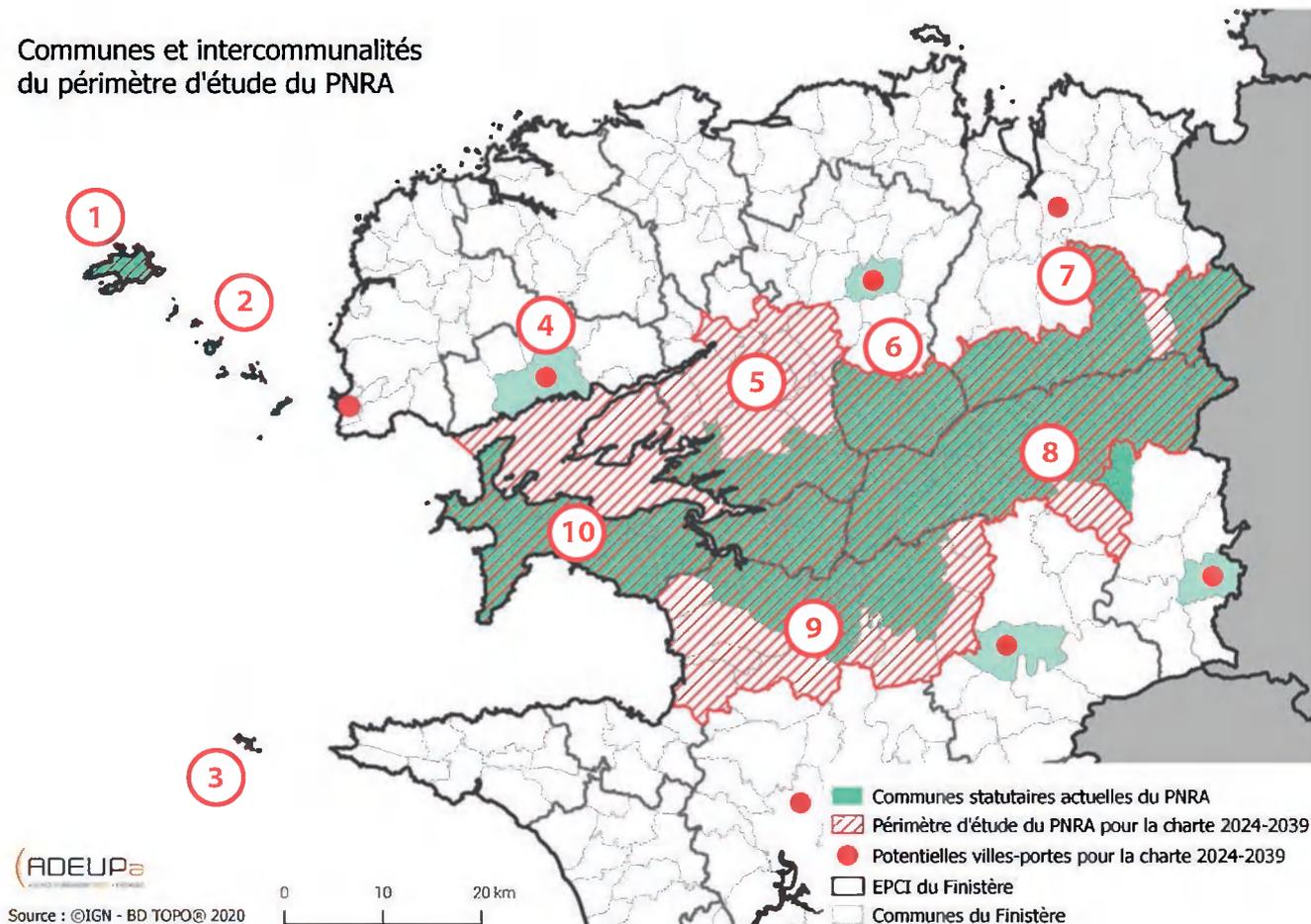
Le périmètre d'étude du Parc pourrait être complété par 7 villes-portes : Le Conquet, Brest, Landivisiau, Morlaix, Carhaix-Plouguer, Châteauneuf-du-Faou et Quimper.

Situées géographiquement aux abords du parc, elles en constituent littéralement les portes d'entrée-sortie en ce qu'elles sont les principales rotules d'organisation de l'intermodalité avec les offres de transport collectif : bus, train, bateau, avion. Au-delà de leur proximité, leur association au parc est de nature à valoriser les complémentarités ville-campagne dans de nombreux domaines :

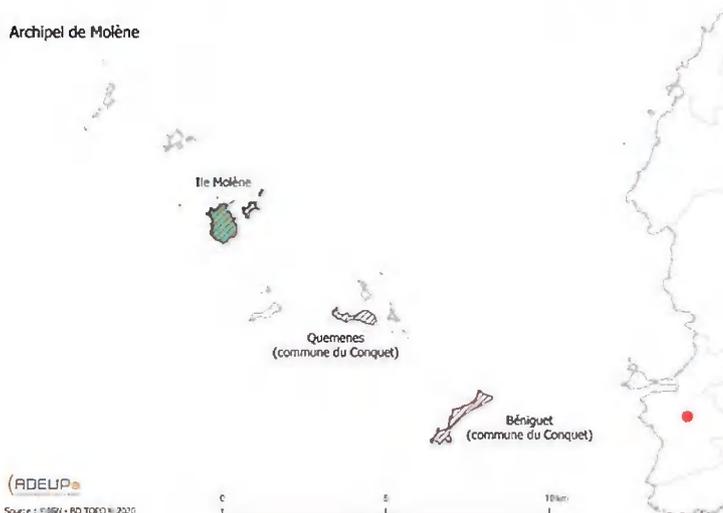
- la gestion des ressources naturelles et particulièrement l'eau, dans une dynamique de solidarité amont-aval, ainsi que le bois et les productions agricole, dans une logique de valorisation locale des débouchés des filières implantées au sein du parc,
- le développement touristique, ces villes étant chacune au cœur d'une des destinations de Bretagne avec lesquelles l'offre du parc est complémentaire, et porteuse d'un patrimoine architectural et urbain en dialogue avec le patrimoine des communes rurales du parc ;
- l'organisation de l'accessibilité aux services urbains pour les habitants, entreprises et acteurs du parc, par exemple dans les domaines de la santé (hôpitaux), de l'enseignement (université et centres de formation), de la culture (salles de spectacle, festivals), ou encore dans une logique de partage d'ingénierie (aménagement, rénovation énergétique, prévention spécialisée, etc.).

Annexe : les communes du périmètre d'étude du PNRA - Population totale 2017

Communes et intercommunalités du périmètre d'étude du PNRA



Archipel de Molène



Exemple de lecture des tableaux

EPCI concerné		Pop. 2017	Population totale des communes de l'EPCI comprises dans le périmètre (hors villes portes)
Code insee	Commune du périmètre faisant déjà partie du PNRA	xxx	
Total population des communes du périmètre faisant déjà partie du PNRA		xxx	dont X % de la population déjà comprise dans le PNRA
Code insee	Commune du périmètre ne faisant pas partie à l'heure actuelle du PNRA	xxx	
Total population des communes du périmètre ne faisant pas partie à l'heure actuelle du PNRA		xxx	dont X % n'étant pas comprise dans le PNRA à l'heure actuelle

1

29155	Ouessant	854	100 %
-------	----------	-----	-------

2

CC du Pays d'Iroise		Pop. 2017	148
29084	Ile-Molène	146	99 %
29040	Le Conquet : partiel îlot Quemenes îlot Béniguet	2 0	1 %

3

29083	Ile-de-Sein	251	100 %
-------	-------------	-----	-------

4

Brest métropole		Pop.2017	
29189	Plougastel-Daoulas	13 698	100 %

5

CC du Pays de Landerneau - Daoulas		Pop.2017	40 766
29043	Daoulas	1 838	
29078	Hanvec	2 071	
29080	Hôpital-Camfrout	2 285	
29137	Logonna-Daoulas	2 176	
29246	Saint-Eloy	219	
PNRA actuel		8 589	21 %
29045	Dirinon	2 334	
29086	Irvillac	1 451	
29144	La Martyre	760	
29237	La Roche-Maurice	1 850	
29103	Landemeau	16 398	
29294	Le Tréhou	647	
29140	Loperhet	3 842	
29156	Pencran	2 001	
29180	Ploudiry	974	
29270	Saint-Urbain	1 668	
29286	Tréflévénez	252	
Périmètre d'étude		32 117	79 %

6

CC du Pays de Landivisiau		Pop. 2017	
29038	Commana	1 063	
29277	Sizun	2 343	
PNRA actuel		3 406	100 %

7

CA Morlaix Communauté		Pop.2017	7 698
29014	Botsorhel	434	
29067	Guerlesquin	1 370	
29034	Le Cloître-Saint-Thégonnec	666	
29191	Plougonven	3 557	
29202	Plounéour-Menez	1 285	
PNRA actuel		7 312	95 %
29114	Lannéanou	386	
Périmètre d'étude		386	5 %

8

CC Monts d'Arrée Communauté		Pop.2017	8 041
29007	Berrien	950	
29012	Bolazec	206	
29013	Botmeur	221	
29016	Brasparts	1 035	
29018	Brennilis	449	
29081	Huelgoat	1 477	
29054	La Feuillée	655	
29139	Lopérec	1 013	
29141	Loqueffret	369	
29261	Saint-Rivoal	197	
29275	Scrignac	777	
PNRA actuel		7 349	91 %
29211	Plouyé	692	
Périmètre d'étude		692	9 %

9

CC Pleyben-Châteaulin-Porzay		Pop.2017	24 017
29026	Châteaulin	5 670	
29044	Dinéault	2 206	
29162	Pleyben	3 890	
29222	Port-Launay	398	
29243	Saint-Coulitz	447	
29263	Saint-Ségal	1 105	
29289	Trégarvan	125	
PNRA actuel		13 841	58 %
29025	Cast	1 601	
29062	Gouézec	1 134	
29115	Lannédern	298	
29033	Le Cloître-Pleyben	542	
29123	Lennon	808	
29142	Lothey	463	
29166	Ploéven	535	
29172	Plomodiern	2 199	
29176	Plonévez-Porzay	1 802	
29256	Saint-Nic	794	
Périmètre d'étude		10 176	42 %

10

CC Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime		Pop.2017	
29001	Argol	1 008	
29022	Camaret-Sur-Mer	2 600	
29042	Crozon	7 697	
29104	Landévennec	343	
29120	Lanvéoc	2 161	
29053	Le Faou	1 768	
29302	Pont-de-Buis-Lès-Quimerch	3 942	
29238	Roscanvel	868	
29240	Rosnoën	981	
29280	Telgruc-Sur-Mer	2 144	
PNRA actuel		23 512	100 %



PNRA

Maison du Parc, 15 Place aux Foires
29590 Le Faou

ADEUPa

18 rue Jean Jaurès
29200 Brest